

LAVAJ

CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE

2023 Rapport ANNUEL

BILAN

D'ACTIVITÉ CCAS

Som-maire

01

LE CCAS AU SERVICE DES SOLIDARITES	4
La composition du conseil d'administration	5
Les compétences du conseil d'administration	6
La DGA solidarités et soins pour tous	6
Les ressources mobilisées	7
Les ressources humaines	7
Les ressources financières	7
La direction innovation et développement social	9

02

L'INCLUSION SOCIALE	10
1/ L'accueil, l'information et l'orientation des personnes en 2023	11
1.2/ La fréquentation du CCAS place Albert Jacquard	11
1.3/ L'aller-vers avec la permanence du CCAS dans le quartier de Saint-Nicolas	11
2/ L'accompagnement à la réussite éducative	12
3/ L'aide aux personnes en fragilité financière	12
3.1/ Les aides sociales	13
3.2/ Le regroupement familial	16
3.3/ L'aide sociale légale	16
4/ Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	16
5/ L'aide alimentaire	17
6/ L'accompagnement des personnes les plus précaires	18
6.1/ L'élection de domicile	18
6.2/ L'accompagnement social des bénéficiaires de RSA socle	18
6.3/ Les actions collectives	19
7/ L'insertion socio-professionnelle	19
8/ L'insertion des personnes réfugiées ou déplacées	20
9/ Le logement, l'hébergement et la veille sociale	20
9.1/ L'hébergement temporaire	20
9.2/ Le logement social	21
9.3/ La veille sociale et le logement d'astreinte	21

03

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES ET DE LEURS AIDANTS	22
1/ La prévention auprès des personnes âgées en perte d'autonomie	23
1.1/ La réouverture de l'espace seniors intergénérationnel depuis octobre 2022	23
1.2/ L'équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)	23
2/ L'accompagnement coordonné d'aide et de soins à domicile	24
2.1/ Les faits marquants de 2023	24
3/ L'aide à domicile, le portage de repas et la téléassistance	25
3.1/ L'aide à domicile	25
3.2/ Le portage de repas	29
3.3/ La téléassistance	29
4/ Le service de soins infirmiers à domicile au sein du service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)	30
5/ La mission de Centre de ressources territorial pour personnes âgées	31
5.1/ Les faits marquants	31
5.2/ L'instance de pilotage et les partenariats	31
5.3/ L'activité sur l'accompagnement renforcé à domicile	32
6/ Les actions de soutien aux aidants	33
6.1/ Les faits marquants de 2023	33
6.2/ L'équipe mobile d'accompagnement (EMA)	34
6.3/ L'accueil de jour pour personnes âgées	35
6.4/ Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants	36
7/ L'hébergement en EHPAD	39
7.1/ Les faits marquants de 2023	39
7.2/ L'hébergement à titre permanent	39
7.3/ L'hébergement temporaire	40
7.4/ Le cadre de vie, l'inter-générationnel et l'ouverture vers l'extérieur	41
7.5/ L'accompagnement psychologique et paramédical, en partenariat avec les acteurs du territoire	41

04

LES OBJECTIFS RÉALISÉS EN 2023	42
Renforcer le soutien auprès des Lavallois en situation de précarité et vulnérabilité	43
Adapter l'offre de services aux besoins en favorisant les réponses innovantes	43
Accompagner le parcours de vie au domicile des personnes et de leurs aidants	44
Soutenir la qualité de vie au travail et l'attractivité des métiers	44
Répondre aux besoins spécifiques des personnes souffrant de troubles neuro-évolutifs et soutenir les aidants	45
Déployer la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le respect des droits des personnes accompagnées	45

05

LES PERSPECTIVES 2024	46
Renforcer le soutien auprès des Lavallois en situation de précarité et vulnérabilité économique et relationnelle	47
Renforcer l'accompagnement à domicile dans le cadre du virage domiciliaire et de soutien des aidants	48
Adapter l'offre de services aux besoins et déployer la démarche qualité	49
Soutenir la qualité de vie au travail et l'attractivité des métiers	49

LE CCAS au service des solidarités

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, «le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.»

Le CCAS de la ville de Laval s'inscrit pleinement dans l'organisation de la ville. Le CCAS dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune lui conférant ainsi l'autonomie juridique : budget propre, voté par le conseil d'administration, capacité d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice, de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale. Selon l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS :

- «Anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables»
- «Participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.»
- «Peut créer et gérer en services non personnalisés les établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 312-1»
- «Peut, le cas échéant, exercer les compétences que le Département a confiées à la commune dans les conditions prévues par l'article L. 121-6»

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire président et est composé de seize autres administrateurs. Huit d'entre eux sont des représentants des élus municipaux (majorité et opposition) et les huit autres sont représentants d'associations locales du secteur social et médico-social.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles, les associations suivantes sont représentées :

- une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)
- une association de retraités et de personnes âgées du département
- une association de personnes handicapées du département

Le conseil d'administration a été remanié en 2023. Un changement de vice-président est intervenu en fin d'année, ainsi qu'au sein des administrateurs élus municipaux et représentants associatifs.

PRÉSIDENT :

M. Florian BERCAULT

VICE-PRÉSIDENT :

M. Geoffrey BEGON

ÉLUS MUNICIPAUX :

M. Geoffrey BEGON
Mme Christine DROGUET
Mme Gwendoline GALOU
Mme Chantal GRANDIERE
M. Patrice MORIN
M. Kamel OGBI
M. Éric PARIS
Mme Catherine ROY

ÉLUS ASSOCIATIFS :

M. Loïc BEDOUET, Retraite sportive Laval-Agglo
Mme Béatrice BODELLE, GEIST 53
M. Paul CHOISNET, France Alzheimer 5
M. Rémy LANGEARD, UDAF 53
M. Gilles LEBOISNE, Secours populaire 53
M. Gilles MONSALLIER, Alcool assistance
M. Philippe POULIQUEN, Emmaüs 53
Mme Annick SALINESI, ADAPEI 53

LES COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CCAS est chargé de prendre les décisions suivantes par voie de délibérations pour :

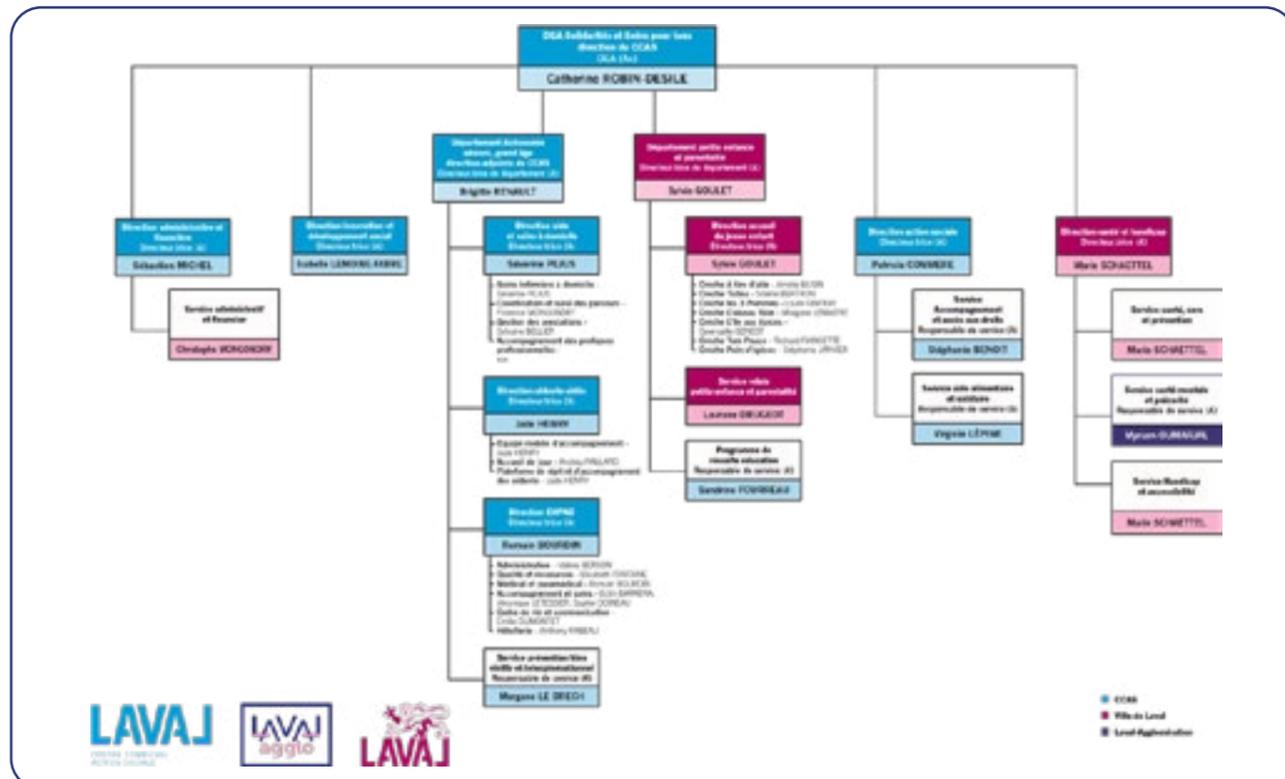
- Adopter les budgets
- Adopter les dispositions financières relatives au CCAS, et notamment les adhésions et subventions aux associations
- Voter l'ensemble des prestations délivrées aux usagers
- Décider des tarifs applicables aux prestations délivrées par les services du CCAS
- Décider de la création de tarifications sociales pour ses prestations
- Approuver les décisions prises par la vice-présidence par délégation du conseil d'administration
- Autoriser la conclusion de conventions

LA DGA SOLIDARITÉS ET SOINS POUR TOUS

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville de Laval, de Laval-Agglomération et du CCAS, initiée en 2022, la direction générale adjointe solidarités et soins pour tous a été pleinement opérationnelle à compter de janvier 2023, structurée autour des directions et services du CCAS et de services et directions préalablement rattachés à d'autres DGA.

La DGA mutualisée intègre les missions de l'ensemble des services et directions du CCAS, du département petite enfance et parentalité et de la direction santé-handicap. La direction est assurée par la directrice générale adjointe solidarités et soins pour tous et directrice du CCAS.

La direction générale adjointe solidarités et soins pour tous mène des politiques publiques sociales, médico-sociales et dans les champs de la santé, de la petite enfance, du handicap, des seniors avec une dimension intergénérationnelle. Toutes ces politiques publiques sont conduites à différentes échelles : ville, agglomération, arrondissement centre du département.



LES RESSOURCES MOBILISÉES

1. LES RESSOURCES HUMAINES

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

Le CCAS compte **277 agents** sur emplois permanents répartis comme suit :

- 91% de femmes
- 9% d'hommes

Cette situation résulte d'une féminisation importante des métiers de la filière médico-sociale, majoritairement représentée dans les emplois du CCAS.

- 13,4 % des agent.e.s sont de catégorie A et, parmi eux, 95 % sont des femmes.
- 33,5 % sont des agent.e.s de catégorie B et, parmi eux, 90 % sont des femmes.
- 53,1 % appartiennent à la catégorie C et, parmi eux, 91 % sont des femmes.

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS

La situation de travail à temps partiel concerne les femmes de façon plus accentuée que les hommes au CCAS. Parmi les femmes employées au CCAS, 10 % exercent leur activité à temps partiel.

HANDICAP

Les collectivités de plus de 20 agents équivalents temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs. Au CCAS en 2022, 9,16 % des effectifs sont travailleurs handicapés sur emploi permanent.

FORMATION

Les chiffres présentés dans ce chapitre concernent les départs en formation sur des sessions ayant débuté en 2022 : ils comprennent donc aussi des jours de formation réalisés tout début 2023 (si la formation a commencé en 2022) mais ne comprennent pas des formations réalisées début 2022 (si la formation a débuté fin 2021).

En 2022, 179 agents du CCAS sont partis au moins une fois en formation (72,46 % de l'effectif) pour un total de 377 départs en formation. Soit une moyenne de 2,11 départs pour les agents partis en formation.

Il convient de noter que sur les 377 départs, on compte 173 départs en «analyse de la pratique professionnelle» dont la portée d'amélioration des compétences professionnelles (savoir-être, posture, etc.) est indéniable sans pour autant répondre à la qualification stricte d'une formation.

Enfin, il convient de noter que le document d'évaluation des risques est actualisé pour tous les services médico-sociaux.

2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le CCAS dispose d'un budget propre qui est financé par la subvention de la ville, les organismes partenaires (État, Département, Région...) et les usagers.

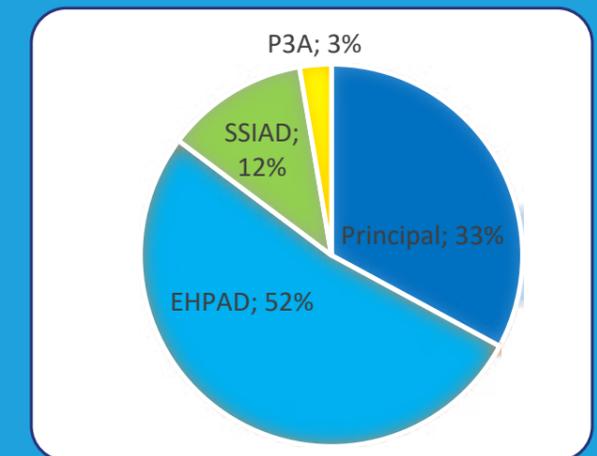
Les recettes et les dépenses du CCAS s'exécutent au moyen de 4 budgets.

- 1 budget principal (nomenclature M57) pour les activités d'administration générale, de maintien à domicile et portage de repas, d'action sociale, d'insertion
- 3 budgets annexes médico-sociaux (nomenclature M22) pour les activités des EHPAD, du SSIAD et du pôle accueil aidants-aidés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET : 16,72M€

- EHPAD : **8,44M€**
- Principal : **5,46M€**
- SSIAD : **2,22 M€**
- Pôle accueil aidants-aidés : **0,6M€**

Répartition des dépenses de fonctionnement



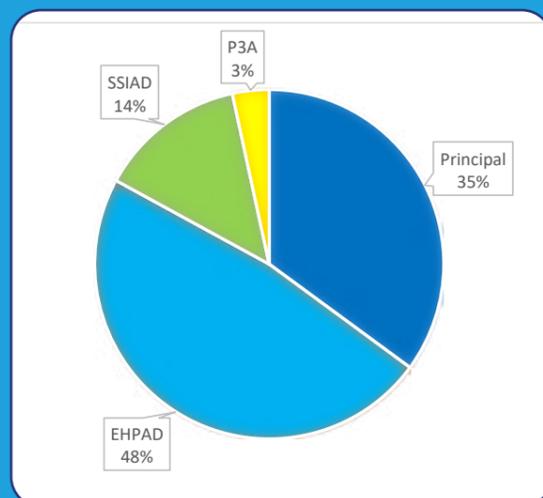
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT
PAR BUDGET : 16,48M€**

EHPAD : **7,89 M€**

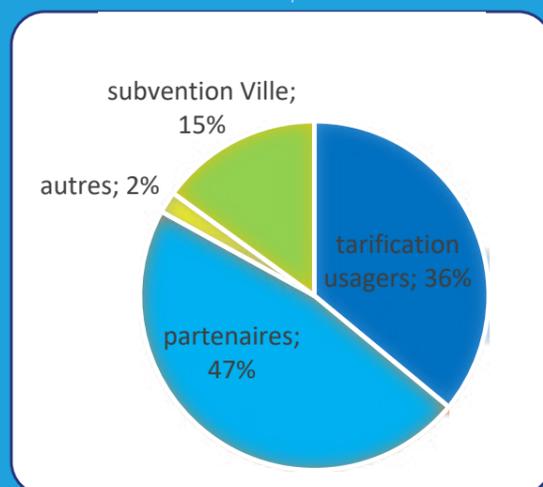
Principal : **5,78 M€**

SSIAD : **2,25 M€**

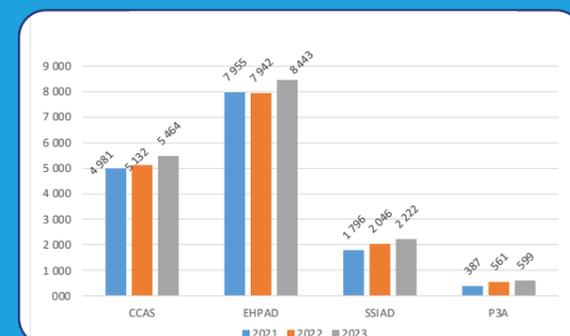
Pôle accueil aidants-aidés : **0,56 M€**



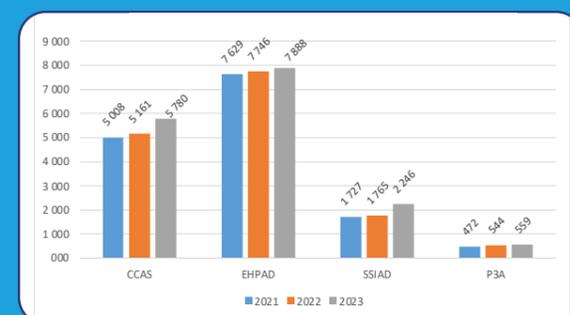
Répartition des recettes de fonctionnement par financeurs



**ÉVOLUTION DES DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT 2021 À 2023**



**ÉVOLUTION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT 2021 À 2023**



LA DIRECTION INNOVATION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

1. LES RESSOURCES HUMAINES

La direction innovation et développement social a pour missions d'accompagner les services et les établissements du CCAS et de la direction générale solidarités et soins pour tous, dans la conduite et le développement de projets, de piloter des actions partenariales et transversales. Elle est composée d'une directrice, d'un chargé de mission et de deux professionnelles en charge de l'accueil.

La direction pilote et anime les ateliers des solidarités et des réussites en direction des publics fragiles (seniors isolés, enfants de 0 à 3 ans et jeunes âgés de 18 à 25 ans sans emploi ni formation), qui ont pour objectifs de réunir les acteurs afin d'analyser les besoins et co-construire des pistes d'actions partenariales pour répondre aux enjeux concernant le public cible. Ces ateliers émanent des orientations définies suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021.

Dans le cadre de la démarche qualité des services et des établissements des services sociaux et médico-sociaux, la direction de l'innovation et du développement social a participé à la réécriture et à l'élaboration du projet de la direction du pôle accueil aidants-aidés et des documents relatifs aux droits des usagers et aux outils qualité des services et des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées.

Elle a aussi participé à la mise en place de la mission de Centre de ressources territorial pour personnes âgées au travers du co-pilotage d'actions d'information et de sensibilisation sur le volet 1, l'élaboration des outils sur les volets 1 et 2.

En 2023, la direction a élaboré des dossiers de demandes de financement déposés auprès des institutions dans le cadre d'appels à projets (Agence régionale de santé, DDETSPP, CAF, Direction régionale des affaires culturelles, Conseil départemental pour la Conférence des financeurs, Réseau francophone des villes amies des aînés). 18 demandes ont reçu un avis favorable, ce qui a permis de développer de nouvelles actions de soutien des proches aidants, de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, de mobilité des personnes âgées, d'accueil et d'intégration des personnes réfugiées ou déplacées, de développement de l'aide alimentaire pour les habitants du territoire, d'amélioration des conditions de vie et de qualité au travail... Enfin, il convient de noter que le document d'évaluation des risques est actualisé pour tous les services médico-sociaux.

La direction innovation et développement social a également en charge l'organisation et le suivi des délibérations du Conseil d'administration du CCAS, réuni une fois tous les deux mois. Notamment le Centre communal d'action sociale a continué de développer de nouveaux partenariats avec des associations ou institutions.

La direction, dans le cadre des coopérations menées avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, du champ social et médico-social, formalise les partenariats au travers de conventions, d'adhésions ou d'attribution de subventions.

Enfin, la direction innovation et développement social assure l'accueil, l'orientation et l'information de premier niveau des publics vers les services, au CCAS.



2

L'INCLUSION sociale

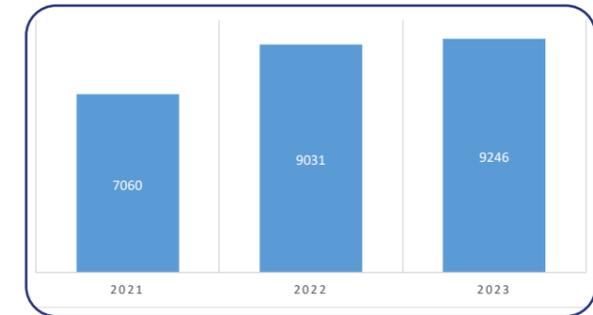
L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES PERSONNES EN 2023

Le CCAS offre une palette élargie de services qui couvrent le champ social et médico-social. L'accueil du CCAS est fortement sollicité pour accueillir et orienter le public. Le CCAS dispose en outre d'une régie pour verser rapidement les aides sociales accordées, ce qui occasionne des passages fréquents à l'accueil du CCAS, afin de venir retirer les aides perçues.

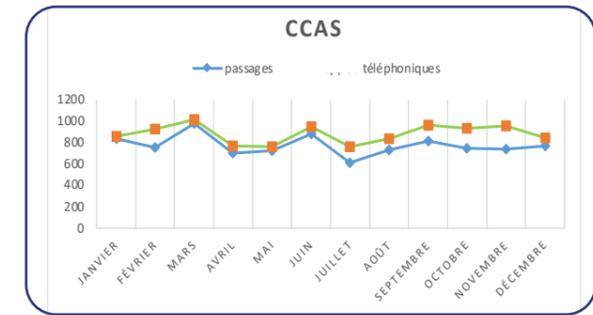
LA FRÉQUENTATION DU CCAS PLACE ALBERT JACQUARD

Le nombre de passages au CCAS est en augmentation en 2023 par rapport à 2022 : 9 246 passages (9 031 en 2022 et 7 060 en 2021). Depuis la crise sanitaire, les usagers ont repris l'habitude de se déplacer au CCAS plutôt que de téléphoner.

9 246 passages au CCAS



Fréquentation de l'accueil du CCAS



Concernant la fréquentation du CCAS, il n'y a pas de fortes variations au cours des mois de l'année. On observe des pics d'activité au mois de mars, en fin d'année scolaire (juin) et au moment de la rentrée scolaire. Néanmoins, l'activité autour de la rentrée n'est plus concentrée uniquement sur septembre mais s'étend d'août à novembre.

L'ALLER-VERS AVEC LA PERMANENCE DU CCAS DANS LE QUARTIER DE SAINT-NICOLAS

Le CCAS dispose d'un bureau dans le quartier de Saint-Nicolas, à la maison de quartier. Celui-ci permet de tenir des permanences à destination du public, pour les différents services sociaux et médico-sociaux du CCAS.

Ces permanences ont commencé à se développer en 2021 avec différents services qui sont venus à la rencontre du public, domicilié dans le quartier, et pour lequel un premier rendez-vous à proximité de chez soi facilite la prise de contact.

En 2023, l'épicerie sociale a poursuivi la tenue de permanences à la maison de quartier de Saint-Nicolas, à raison d'une fois par semaine (excepté lorsque les contraintes d'organisation du service ne le permettaient pas).

63 permanences ont été organisées en 2023. Ces rendez-vous concernaient des inscriptions ou des accompagnements budgétaires. Il s'agissait, pour les inscriptions, uniquement de personnes connaissant déjà préalablement l'épicerie sociale, la première inscription s'accompagnant d'une visite des locaux.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le programme de réussite éducative est un dispositif qui relève du Contrat de ville, axé sur les quartiers prioritaires politique de la Ville. Le PRE garantit un accompagnement personnalisé, par une équipe pluridisciplinaire (psychologue scolaire, psychologue clinicien, animateurs, accompagnateurs scolaires, accompagnateur familial, orthophoniste...) auprès d'enfants et de jeunes en difficultés de 2 à 16 ans par des professionnels. Sur l'année scolaire 2022-2023, **149 parcours** ont été suivis dont 59 nouvelles demandes. Le nombre d'entrées est en légère augmentation.

La durée moyenne des parcours est PASSÉE DE 28 mois en 2021-2022 à 25 mois. La durée des parcours dépend de la complexité des situations et des solutions trouvées ou non dans les dispositifs de droit commun (CMP ou CMPP par exemple), mais également de la capacité de la famille à mettre en œuvre de manière autonome les démarches.

68 % des familles résident dans le quartier de Saint-Nicolas, 17 % le quartier DES POMMERAIES et 9 % le quartier des Fourches. Par conséquent, 94 % des familles résident en quartier prioritaire ou en veille (le quartier des Pommerais est sorti du périmètre de veille courant 2023). Elles étaient 89 % en 2021-2022.

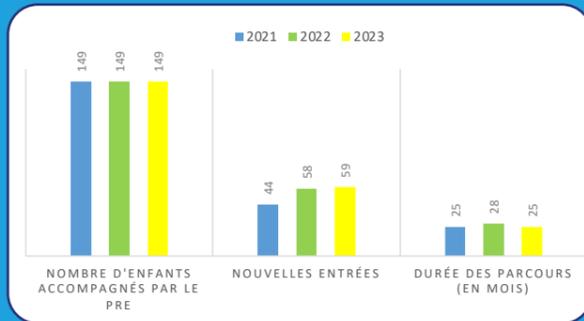
55 % des enfants du PRE vivent avec un seul parent.

65 % des enfants accompagnés par le PRE sont scolarisés en élémentaire contre 59 % l'année précédente. Les enfants de maternelle représentent **19 % des élèves** suivis, contre 16 % en 2021-2022.

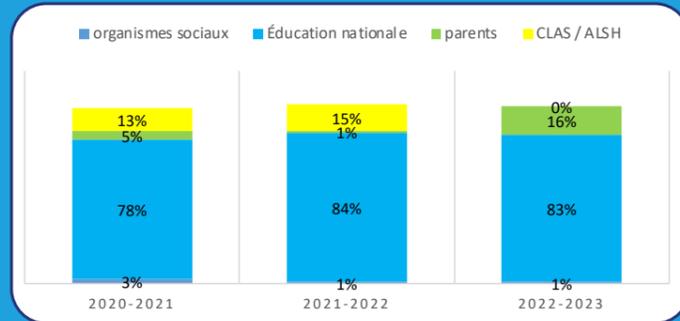
Favoriser l'accès au PRE dès la maternelle pour les enfants qui en ont le plus besoin reste un objectif qui permet de favoriser le repérage précoce et la prévention.

Les collégiens représentent **16 % des demandes** contre 25 % l'année précédente, soit une diminution **37 enfants** ont bénéficié d'un accompagnement scolaire, **42** d'un accompagnement par un psychologue et 48 ont été accompagnés dans les démarches pour un suivi d'orthophoniste.

149 situations suivies par le PRE



Origine de la demande d'accompagnement



Le programme de réussite éducative a également tenu des permanences au sein de la maison de quartier de Saint-Nicolas. Ainsi, en 2023, **150 rendez-vous** ont été tenus avec des familles, ainsi que **160 accompagnements individualisés** d'enfants.

L'AIDE AUX PERSONNES EN FRAGILITÉ FINANCIÈRE

En 2023, **177 709 €** d'aides ont été versées par le CCAS (**69 138 €** au titre du fonds d'aide aux jeunes et **108 571 €** au titre de l'aide sociale).

Le montant des aides octroyées en 2023 connaît une baisse de l'ordre de 3 % pour l'aide sociale et de 10 % pour le fonds d'aide aux jeunes. Ceci s'explique par la mise en place de nouveaux dispositifs qui interviennent sur ces champs.

Depuis la modification du montant du reste pour vivre, passé de 6 € à 7 € par jour et par personne, on observe deux conséquences: d'une part, les commissions restreintes ou permanentes sont amenées à valider davantage de dossiers, et d'autre part, le montant des aides accordées est plus important car celui-ci est basé sur le calcul de l'aide

différentielle qui prend en compte le montant du reste pour vivre de la famille et qui apporte une aide pour atteindre ce plafond de 7 € par jour et par personne. Cette évolution explique l'augmentation importante du montant des aides octroyées entre 2021 et 2022 (+30%) et reste relativement stable pour 2023.

En 2023, 1 396 demandes d'aides ont été étudiées en commissions restreintes ou permanentes, contre 1 420 en 2022 ou 1 311 demandes en 2021, ce qui reste stable. Le nombre de demandes d'aides étudiées en 2023 dépasse même les chiffres de 2020 (1 389 demandes) alors qu'il s'agissait d'une année «exceptionnelle» en raison de la crise sanitaire, les différents confinements, la perte de revenus pour certaines personnes, la fermeture de certaines associations caritatives... Cette année est marquée, elle, par l'inflation, l'augmentation du coût de la vie (denrées alimentaires, énergies...) entraînant des difficultés financières importantes pour le public en difficulté financière accompagné par le CCAS.

1. LES AIDES SOCIALES

Le CCAS de Laval tient une commission permanente d'attribution bi-mensuelle composée d'élus du conseil d'administration assistés par des techniciens du CCAS, ainsi que de partenaires associatifs et institutionnels. La commission statue sur les aides à accorder et en détermine la fréquence. Celle-ci peut décider de la mise en place d'un accompagnement éducatif budgétaire par les travailleurs sociaux du CCAS.

La commission permanente reste souveraine dans le choix du mode de versement de l'aide qui peut se faire :

- en espèces
- par chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)
- par chèque bancaire
- par virement ou par mandat administratif
- par paiement affecté sur présentation d'une facture ou d'un devis
- par l'ouverture d'un droit d'accès à l'épicerie sociale avec une durée déterminée

La commission restreinte, composée d'au moins deux agents du CCAS dont un travailleur social, continue de se réunir quotidiennement pour attribuer les aides qui revêtent un caractère d'urgence.

LES AIDES ET SECOURS D'URGENCE

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une forme de «soupape de sécurité» parmi le panel d'aides proposées par le CCAS.

En 2023, **50 223 €** d'aides ont été accordées en commission restreinte dite d'urgence, en légère augmentation par rapport à 2022.

898 demandes ont été étudiées et 746 d'entre elles ont été accordées soit 83 % des demandes.

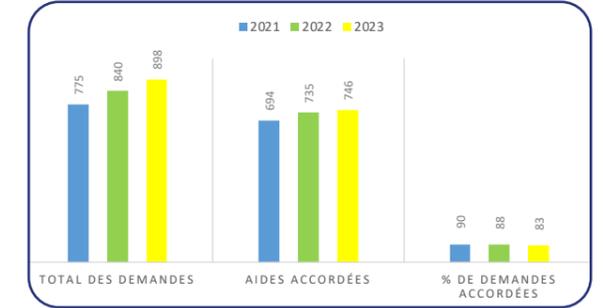
177 709 € d'aides sociales en 2023



Ces 898 demandes d'aides ont été étudiées en procédure d'urgence, de manière quotidienne, contre 840 en 2022, soit une augmentation de 7 %. Ce chiffre dépasse même celui de 2020 (863 demandes)

Ainsi, en 2023, 50 223 € d'aides ont été octroyés en procédure d'urgence contre 48 524 € en 2022, soit une augmentation de 5 %.

50 223 € d'aides versées en 2023



LES AIDES ACCORDÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

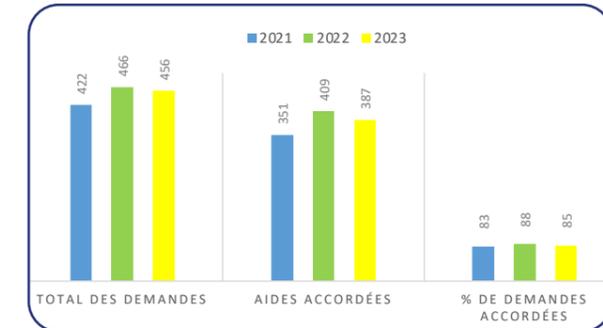
Accordées en dehors de l'urgence, ces aides permettent à des personnes ou à des familles en situation de précarité confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de bénéficier des aides et dispositifs prévus par le règlement d'aide sociale du CCAS.

En 2023, la commission permanente a accordé **56 707 €** d'aides.

456 demandes ont été étudiées pour 387 aides accordées soit 85 % des demandes.

Le nombre de demandes étudiées en 2023 a très légèrement baissé de 2 % par rapport à 2022 (466 demandes). Le montant des aides accordées a baissé de 4 % par rapport à 2022 (58 676 €).

56 707 € d'aides accordées par la commission permanente du CCAS



LA CARTE JEUNE TUL

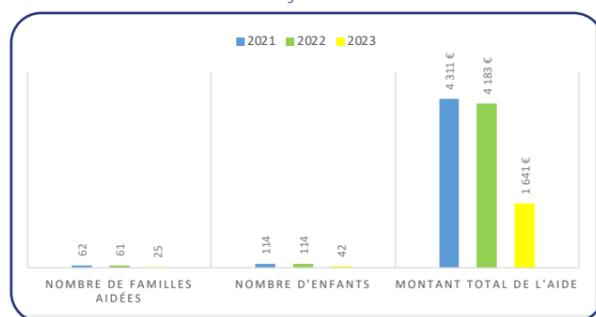
Le CCAS accompagne les familles pour l'accès à une carte au réseau de Transports urbains lavallois, pour les enfants scolarisés en école primaire ou dans le secondaire, dans le cadre de leurs déplacements scolaires ou extra-scolaires.

En 2023, **25 familles** ont été aidées, correspondant à **42 enfants** pour un montant de **1 641 €**.

Cette année, le nombre de familles ayant bénéficié d'une carte de transport à mi-tarif pour leurs enfants, est en importante baisse (60 %).

Depuis 2016, le CCAS octroyait aux familles, sous certaines conditions, une attestation leur permettant d'acheter les cartes de transports de leurs enfants à mi-tarif. Toutefois, cette année, avec le changement d'opérateur, le fonctionnement a évolué et ne nous permettait plus de pouvoir délivrer cette attestation en amont de l'achat des cartes de transport. Ainsi, les familles ont dû payer leurs cartes dans leur totalité avant de venir, dans un second temps au CCAS pour étudier la possibilité d'avoir une aide et le cas échéant obtenir un remboursement équivalent à la moitié du coût des cartes. Les familles connaissant des difficultés financières n'ont pas toujours la possibilité d'avancer une telle somme et font parfois le choix de ne pas financer la carte de transport pour leur enfant.

Carte jeune TUL



LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ET DE RESTRUCTURATION

Réalisé en partenariat avec le Crédit municipal et le Crédit mutuel, le microcrédit a pour objectif de lutter contre l'exclusion bancaire des publics les plus fragilisés et de les soutenir dans la réalisation de leurs projets ou de recouvrir des dettes et découverts bancaires.

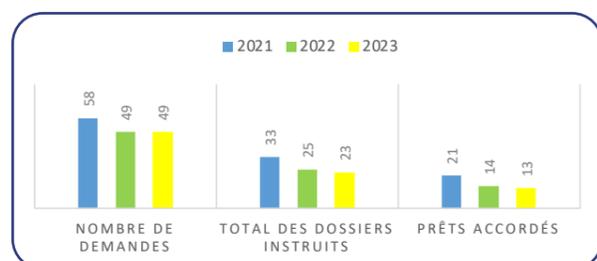
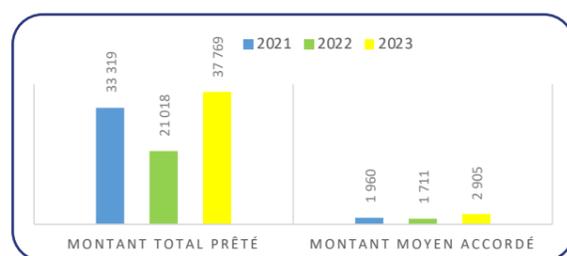
Concernant le microcrédit, 37 769 € ont été prêtés au total en 2023, soit une moyenne de 2 905 € par dossier.

49 demandes de microcrédits ont été reçues en 2023, 23 dossiers ont été instruits pour 13 prêts accordés.

Le nombre de demandes de microcrédits connaît une légère diminution par rapport à 2021 mais reste relativement stable depuis quelques années.

La quasi-totalité des demandes de microcrédit porte sur la mobilité (financement d'un permis de conduire, achat ou réparation d'un moyen de locomotion) mais le marché des véhicules actuels étant tendu, il est difficile pour les emprunteurs de trouver un véhicule fiable ayant un coût relativement réduit. Un partenariat avec l'Amicale des anciens professionnels de l'automobile permet de contrôler au préalable l'état des véhicules.

Par ailleurs, 12 dossiers de microcrédit personnel ou prêt de restructuration sont arrivés à échéance en 2023. 9 personnes ont pu bénéficier du remboursement des intérêts du fait du respect de leur échéancier de remboursement, soit 722.91 € remboursés.



LA MICROÉPARGNE ACCOMPAGNÉE

En partenariat avec le Crédit municipal, la micro épargne accompagnée a été poursuivie en 2023 pour favoriser l'inclusion bancaire et permettre aux bénéficiaires de réaliser des projets personnels.

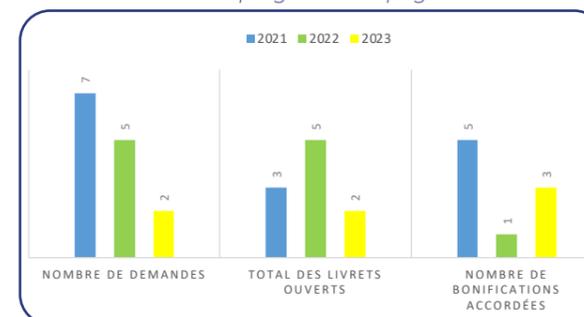
En 2023, **2 demandes** d'ouverture de livret de micro épargne ont été déposées au CCAS, avec pour objectif le financement d'un départ en vacances ou l'achat de mobilier et d'électroménager. Toutes ces demandes ont été accordées, soit **2 accords**.

Le nombre d'ouverture de livrets de micro épargne reste faible chaque année. Celui-ci s'adresse à un public ayant la capacité d'épargner, même si les sommes sont faibles. Cela demande une organisation dans la gestion du budget au quotidien.

De plus, la personne doit être en capacité de se projeter et d'anticiper en épargnant progressivement, pour l'achat d'un bien ou le financement d'un projet à venir mais les usagers les plus précaires n'ont pas tous cette faculté de vision à long terme. De plus, le contexte financier actuel (augmentation du coût de la vie, des charges...) rend la possibilité d'épargner encore plus difficile à mettre en œuvre.

Trois personnes ont perçu la bonification accordée par le CCAS, pour un montant total de 298.49 € dans le cadre d'une épargne de précaution.

Microépargne accompagnée



L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF BUDGÉTAIRE

L'accompagnement éducatif budgétaire (AEB) est une méthode d'accompagnement qui permet au ménage de lui donner les moyens de faire face à sa situation, de devenir autonome et d'être acteur dans la gestion de son budget, tout en tenant compte de la réalité de son fonctionnement.

L'AEB représente un travail d'accompagnement vers un changement dans la durée à partir des objectifs suivants :

- Faire prendre conscience au ménage de son budget
 - Apporter un soutien dans l'organisation du budget
 - Aider au traitement des dettes
- Faire prendre conscience au ménage de son fonctionnement dans le domaine budgétaire

En 2023, l'accompagnement éducatif budgétaire s'est réparti entre le service Accompagnement et accès aux droits et le service Aide alimentaire et solidaire, ce qui a permis d'accompagner **99 familles** dans le cadre de l'Accompagnement éducatif et budgétaire.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DE CHANTIERS D'AVENIR

Depuis plusieurs années, le CCAS et le service emploi de Laval agglomération entretiennent un partenariat qui a pour objectif de faciliter l'insertion d'un public fragile. Une convention de partenariat permet d'assurer l'accompagnement social et budgétaire des publics en contrats aidés dans le cadre du projet chantier d'avenir, permettant de lever les freins sociaux et d'appréhender la question du budget.

Dans ce cadre, le CCAS est chargé de mettre en place un atelier d'information collective et des entretiens individuels en fonction des besoins repérés par la responsable du chantier ou des encadrants.

Cet accompagnement, réalisé par un agent du CCAS, est réalisé en lien étroit avec l'encadrant technique qui peut détecter des difficultés sociales pendant les chantiers et avec l'accompagnatrice en charge des parcours professionnels. Cet accompagnement peut se dérouler sur le chantier ou dans les locaux du CCAS, avec ou sans l'encadrant et le référent de l'emploi.

Sur l'année 2023, 27 salariés des deux chantiers d'avenir ont bénéficié des informations collectives autour de la sensibilisation à la gestion budgétaire.

Sur l'année, 7 personnes ont été orientées vers le CCAS pour un accompagnement individualisé dans la limite de 10 heures par an.

2. LE REGROUPEMENT FAMILIAL

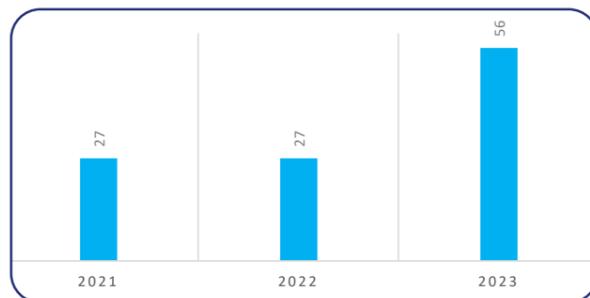
Les familles issues de l'immigration vivant sur notre territoire peuvent être amenées à faire une demande de regroupement familial auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Afin que le Maire et le Préfet puissent émettre un avis sur la demande, le CCAS est missionné pour assurer les enquêtes administratives (vérification que les ressources perçues permettent l'accueil de nouvelles personnes au sein du foyer) et les enquêtes logement (vérification que le logement soit en adéquation avec l'accueil de nouveaux membres de la famille).

En 2023, 56 demandes de regroupement familial ont été étudiées, soit une hausse importante, de l'ordre de 107%.

À compter de 2024, cette mission sera assurée directement par les services de l'OFII.

Nombre de demandes de regroupement familial

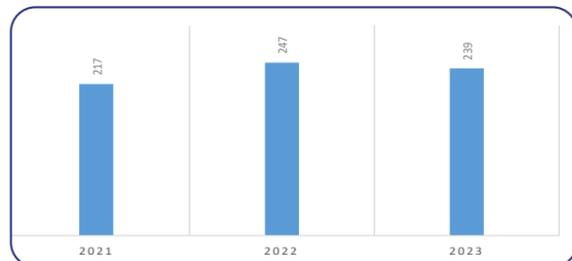


3. L'AIDE SOCIALE LÉGALE

En 2023, **239 demandes d'aide sociale légale** ont été reçues comprenant à la fois les placements en établissement pour personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires, les demandes d'allocations solidarité aux personnes âgées...

37 rendez-vous supplémentaires ont été organisés pour des prises de renseignements par les familles avant la constitution d'un dossier.

Demandes d'aide sociale légale



LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objet d'aider financièrement les jeunes sans ressources ou avec des ressources insuffisantes pour faire face à leurs besoins de première nécessité, âgés de 18 à 25 ans qui s'engagent dans des démarches d'insertion sociale ou professionnelle dans le cadre d'un accompagnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Département. Cependant, afin de faciliter l'accès aux aides de ce fonds par les jeunes et de tisser un lien de proximité avec ceux qui sont le plus en précarité, la gestion du fonds d'aide aux jeunes est déléguée au Centre communal d'action sociale de Laval depuis le 1er janvier 2016.

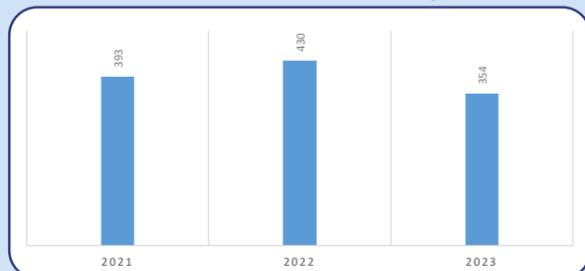
Dans le cadre de cette délégation, le Centre communal d'action sociale de Laval est chargé de coordonner et de gérer l'attribution des aides auprès des jeunes de l'arrondissement Centre de la Mayenne. Le Centre communal d'action sociale de Laval délivre les aides directement par le biais de sa régie, ce qui a pour avantage de gagner en réactivité et de pouvoir établir rapidement une relation avec les jeunes.

En 2023, 69 138 € d'aides ont été octroyées dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, pour 354 demandes d'aides étudiées.

L'année 2023 connaît une baisse du nombre de demandes d'aides étudiées, soit 18 % de demandes en moins par rapport à 2022 (430 demandes). Cette baisse du nombre de demandes se répercute sur le montant des aides octroyées qui connaît également une baisse de 11 %.

Depuis 2022, de nouveaux dispositifs ont vu le jour, tels que le Contrat engagement jeune (CEJ), puis le Contrat engagement jeune en rupture (CEJR), en 2023, pour les jeunes les plus marginalisés et ayant d'importantes difficultés à s'insérer dans la société. De plus, certaines aides ont été maintenues telles que les aides financières dans le cadre du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), d'où une sollicitation d'un fonds d'aide aux jeunes moins importante

Demandes de fonds d'aides aux jeunes



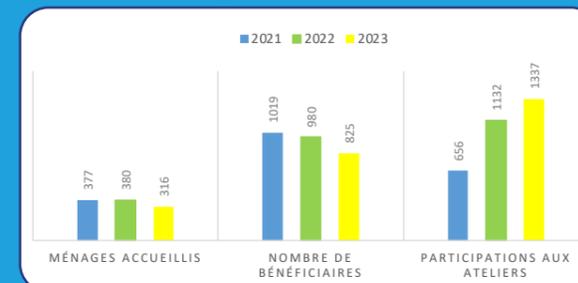
L'AIDE ALIMENTAIRE

L'épicerie sociale apporte une aide alimentaire sur l'ensemble de la commune en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement. Les usagers accueillis à l'épicerie sociale sont intégrés dans des actions collectives pour leur permettre de participer et de s'inscrire dans des rapports sociaux constructifs.

L'accès à l'épicerie sociale est décidé par la commission permanente du CCAS sur la base du reste pour vivre égal ou inférieur à 7 € par jour et par personne.

En 2023, **2 099 ventes** (ou distributions gratuites) ont été réalisées (2 918 ventes en 2022 et 3 102 ventes en 2021). Cela s'explique par une réorganisation des ventes au cours de la semaine.

Accompagnement à l'épicerie sociale

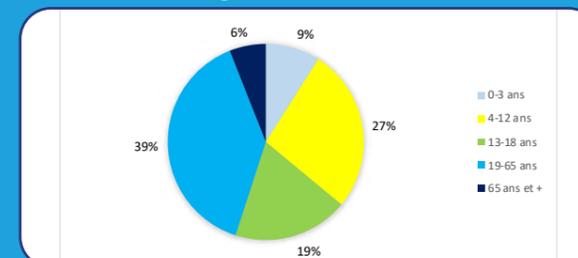


En 2023, la valeur marchande des produits distribués s'est élevée à 83 485 € (avec une participation des usagers de 7780 €). 17 colis d'urgence ont également été distribués pour une valeur marchande de 477€. La particularité en 2023, c'est la participation financière à deux reprises.

La baisse du nombre de bénéficiaires s'explique par une évolution du public ayant accès à l'épicerie sociale. En 2023, l'épicerie a accueilli plus de personnes isolées et moins de familles. Il s'agit donc de ménages composés d'un nombre réduit de personnes.

La baisse des colis d'urgence (de 30 à 17 colis) s'explique par une offre importante d'aide alimentaire sur Laval. Les personnes sont amenées à se tourner également vers des associations d'aide alimentaire. Le montant des produits achetés est en baisse du fait des nombreux dons reçus. La répartition selon les tranches d'âge des bénéficiaires de l'aide alimentaire reste stable :

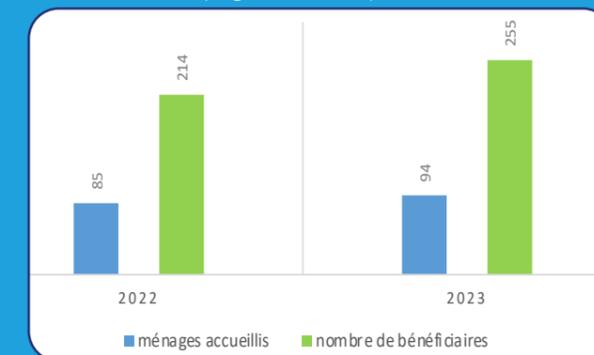
Âge des bénéficiaires



Depuis décembre 2022, le CCAS assure également l'instruction des demandes et l'animation des commissions de l'épicerie solidaire de Loiron. Celle-ci dispose d'une trentaine de bénévoles, les bénéficiaires viennent tous les quinze jours faire leurs courses à l'exception des familles qui viennent toutes les semaines.

95 ménages ont bénéficié d'un accès à l'épicerie sociale en 2023 soit 257 personnes 22 271 kg de denrées ont été distribués en un an aux bénéficiaires soit 44 542 repas (1 repas = 0,5 kg) pour un montant total estimé à 55 279€ (augmentation de 13 %)

Accompagnement à l'épicerie sociale



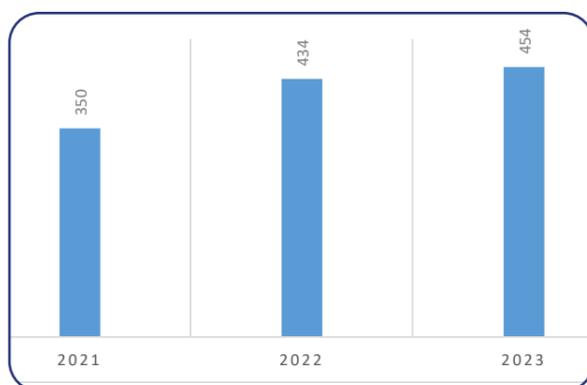
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LES PLUS PRECAIRES

1. L'ÉLECTION DE DOMICILE

Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations.

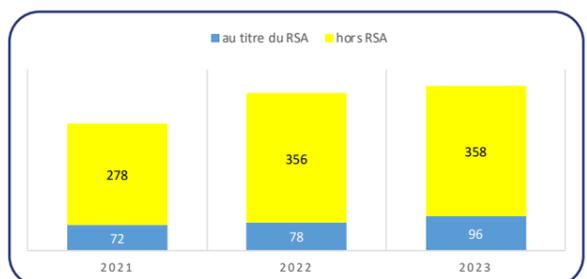
En 2023, le CCAS a instruit 454 élections de domicile, contre 434 en 2022, soit une augmentation de 4.6%.

Demandes de domiciliation



Parmi les demandes de domiciliation, on compte 281 nouvelles demandes et 173 renouvellements. Ces demandes concernent de plus en plus de personnes suivies au titre du RSA (Revenu de solidarité active), avec une nette augmentation en 2023.

Nature des demandes de domiciliation



2. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DE RSA SOCLE

Le CCAS assure l'accompagnement de bénéficiaires de RSA par délégation du Conseil départemental sur le fondement d'une convention renouvelée chaque année. En contrepartie de cette action, le CCAS perçoit une subvention annuelle sur la base de 100 mesures d'accompagnements par mois.

Ainsi, le CCAS a assuré l'accompagnement de 169 bénéficiaires orientés «social» au cours de l'année 2023. L'objectif fixé au CCAS consiste à accompagner et aider les bénéficiaires à lever les obstacles en vue d'une réorientation vers un parcours emploi grâce à un suivi individualisé.

Pour atteindre cet objectif, le CCAS mobilise les professionnels du service Accompagnement et accès aux droits qui sont référents RSA. Cet accompagnement est enrichi par des aides et des dispositifs intégrés dans le règlement des aides sociales du CCAS, ainsi que des actions proposées par l'épicerie sociale.

En 2023, parmi les 59 nouvelles orientations, 36 ont concerné des bénéficiaires sans domicile ou hébergés de façon ponctuelle. Sur la totalité des suivis, 59,17 % des bénéficiaires étaient sans domicile fixe ou hébergés au 1er janvier 2023.

Les bénéficiaires du RSA orientés «social» au CCAS vivent seuls ou en couple et relèvent d'un parcours social (RSA socle). Il s'agit d'un public vulnérable marqué par de nombreuses ruptures de parcours.

Sur la base de cette convention avec le Conseil départemental, les travailleurs sociaux du CCAS assurent l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA socle. Le montant du RSA socle pour personne seule en 2023 correspond à 607,75 € par mois.

169 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par le service Accompagnement et accès aux droits au cours de l'année 2023 : 141 hommes et 28 femmes. (107 bénéficiaires sont domiciliés sur le secteur ouest).

Les bénéficiaires du RSA social suivis par le CCAS ont précisément le profil suivant :

- Personne seule ou couple sans enfant
- 9,76 % ont entre 25 et 44 ans
- 53,84 % des bénéficiaires ne possèdent pas de diplôme
- 72,78 % des bénéficiaires sont sans activité depuis plus de 2 ans

Ces chiffres révèlent une nette augmentation du nombre de personnes orientées vers le CCAS puis suivies, qui sont sans activité depuis plus de 2 ans. Au total, 1341 entretiens ont été consacrés aux 169 bénéficiaires du RSA en 2023, dont :

- 964 entretiens physiques (86 visites à domicile, 54 accompagnements physiques, 32 rencontres tripartites ou partenariales)
- 377 entretiens téléphoniques

Pour chaque bénéficiaire, un contrat d'engagements réciproques est conclu, assorti d'objectifs définis au regard d'un diagnostic social approfondi.

Accompagnement des bénéficiaires de RSA



3. LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives se sont poursuivies en 2023 à un rythme mensuel ou plus. 12 actions collectives ont été proposées autour de thématiques variées : amélioration du cadre de vie, journée à la mer, après-midi jeux, cuisine, sorties loisirs...

19 personnes différentes ont participé à ces actions collectives. Le nombre de participants est resté stable tout au long de l'année.

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

En parallèle de l'accompagnement social global des bénéficiaires du RSA socle, le CCAS assure l'accompagnement de bénéficiaires de RSA par délégation du Conseil départemental sur le fondement d'une convention axée «insertion socio-professionnelle».

En contrepartie de cette action, le CCAS perçoit une subvention annuelle sur la base de 50 accompagnements en file active. Pour les personnes accompagnées par leur référent, 40 personnes au maximum peuvent être orientées vers le CCAS sur des besoins ponctuels.

Pour cela, un professionnel expert sur le champ social est nommé référent de parcours insertion (RPI) par le Centre communal d'action sociale dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement socioprofessionnel adapté aux bénéficiaires du RSA et éprouvant des difficultés de recherche d'emploi liées à une situation sociale et professionnelle particulière.

Cet accompagnement spécifique dénommé « accompagnement socio professionnel » se déroule dans les centres départementaux de solidarité, au CCAS de Laval, les antennes solidarités, les locaux du PLIE ainsi que dans les espaces emploi. Ce dispositif d'accompagnement s'attache à rechercher et à mettre en oeuvre les solutions les plus adaptées pour traiter les freins périphériques à l'emploi afin de favoriser une insertion professionnelle du public concerné.

Cette démarche d'accompagnement global et renforcée doit permettre de :

- Favoriser l'élaboration d'un projet professionnel réaliste
- Faciliter la levée des freins à l'emploi
- Préparer et optimiser la recherche d'emploi
- Favoriser les recrutements et sécuriser la reprise d'emploi

En 2022, le CCAS a accompagné 73 personnes en référence principale et 27 personnes en appui dans le cadre du RSA volet socio-professionnel. 504 entretiens ont été réalisés.

Pour atteindre cet objectif, le CCAS mobilise les professionnels du service accompagnement et accès aux droits qui sont référents RSA. L'accompagnement est aussi enrichi par des aides et des dispositifs intégrés dans le règlement des aides sociales du CCAS et par les actions proposées par l'épicerie sociale.

L'INSERTION DES PERSONNES REFUGIÉES OU DEPLACÉES

Sollicités par l'État, les services du CCAS ont poursuivi en 2023 l'accompagnement social global des familles afghanes et ukrainiennes arrivées en France en 2022.

Le CCAS intervient pour les familles de plusieurs origines, notamment afghanes (19 personnes) et ukrainiennes (32 personnes), il assure un accompagnement social dans le cadre du dispositif IML (intermédiation locative). L'accompagnement social vise à l'autonomie des personnes. Il repose également sur la relation de proximité et de libre adhésion. Un référent unique est désigné pour assurer l'accompagnement dans différents domaines : aide à la gestion de la vie quotidienne, aide aux démarches administratives, aide éducative budgétaire, accès et rétablissement des droits, démarches de santé, soutien à la parentalité, appropriation du logement, accompagnement vers l'emploi, accompagnement vers l'alphabétisation...

- Accès aux droits : Toutes les démarches administratives sont faites en lien avec le CCAS, un accompagnement de proximité a été déployé auprès de chaque famille afin de la rendre le plus autonome possible.
- Alphabétisation : La maîtrise de la langue française est un préalable essentiel à l'intégration des familles réfugiées ou déplacées. Pour ce faire, le CCAS a favorisé l'accompagnement physique des familles vers Inalta afin de faciliter la participation aux cours de français qui leur étaient réservés.
- Insertion professionnelle : 14 personnes sont en emploi.
- Accès aux soins : tous les ménages accompagnés ont un suivi médical régulier, pour certains les difficultés de santé sont très importantes et l'accompagnement social dispensé est complexe.
- Scolarisation des enfants : les enfants sont tous scolarisés et des liens entre familles, enseignants assistants sociales scolaires et CCAS sont établis et réactifs à chaque situation qui le nécessite.

En 2023, le CCAS a signé avec l'État un **contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)**. Par ce contrat, le CCAS et la ville de Laval s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants – dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) – par le biais d'actions de formation, d'animation et d'accompagnement social tel que défini dans le contrat territorial.

LE LOGEMENT, L'HÉBERGEMENT ET LA VEILLE SOCIALE

1. L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Le CCAS est impliqué en matière d'accès au logement, une démarche qui s'inscrit dans le parcours d'insertion.

Afin de faciliter l'accès à un logement de droit commun, le CCAS a disposé de 5 logements temporaires où sont accueillis des bénéficiaires des minima sociaux qui sont SDF ou hébergés. Ces logements permettent d'apprécier la capacité du bénéficiaire à y vivre de manière autonome. Des visites fréquentes sont organisées pour constater le degré d'autonomie de la personne et l'aider à se maintenir dans le logement. Afin de développer son parc de logements disponibles, le CCAS a conclu des partenariats avec l'ACEL et Saint-Vincent de Paul qui mettent à disposition des logements dont ils sont propriétaires ou locataires.

En 2023, **11 ménages** bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux ont été accueillis dans un logement, et ont pu ensuite être relogés dans le parc public ou sont toujours en hébergement.

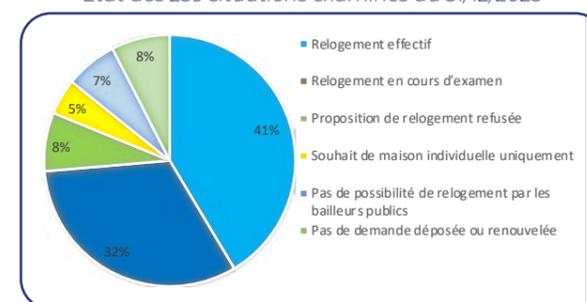
Au total, le CCAS a réalisé **219 démarches** pour permettre l'accès ou le maintien dans le logement dont 39 dossiers FSL (Fonds de solidarité pour le logement).

2. LE LOGEMENT SOCIAL

Depuis juillet 2022, le CCAS instruit les demandes de logements adressées par les partenaires, les élus ou des particuliers eux-mêmes, et siège en commission d'attribution de logement avec les bailleurs publics (Méduane habitat et Mayenne habitat, Podeliha).

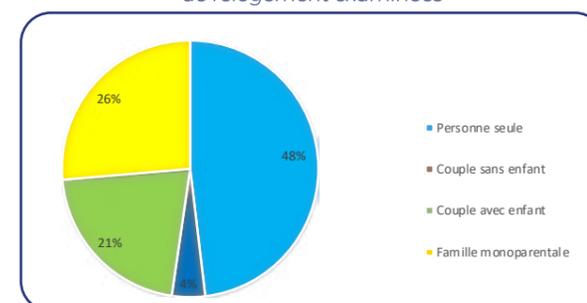
En 2023, **239 situations** ont été examinées. **99 ménages** ont été relogés, 77 demandes sont en cours d'examen, 18 ménages ont refusé la proposition faite, 11 souhaitent un logement ou relogement en maison individuelle et 16 ménages présentent un dossier non compatible avec un logement dans le parc social (dettes, détérioration du logement antérieur, troubles de voisinage ou du comportement...) et enfin, 18 ménages n'ont pas renouvelé la demande de logement social.

État des 239 situations examinées au 31/12/2023



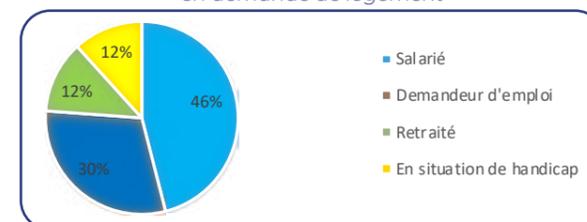
Du point de vue de la composition familiale, près de la moitié des situations étudiées concerne des personnes seules.

Composition familiale des 239 demandes de logement examinées



Sur le plan professionnel, près de la moitié des demandeurs sont **salariés**.

Situation professionnelle des 239 personnes en demande de logement



3. LA VEILLE SOCIALE ET LE LOGEMENT D'ASTREINTE

Pour faire face aux sinistres, le CCAS dispose également de deux logements d'astreinte, ce qui permet d'accompagner les ménages étant confrontés à ces situations. En 2023, 2 ménages ont été accueillis dans ces logements. L'accompagnement dispensé par le CCAS a permis leur relogement.

En parallèle le CCAS s'implique, avec les institutions et les acteurs associatifs, sur plusieurs dispositifs d'hébergement et sur la mise à l'abri des personnes sans domicile (halte de nuit, halte de jour en cours de relocalisation dans les locaux de l'ex-MFR (Maison familiale rurale) zone des Touches, mise en œuvre de la veille hivernale).



L'ACCOMPAGNEMENT des parcours des personnes âgées ou handicapées et de leurs aidants

LA PRÉVENTION AUPRÈS DES PERSONNES AGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

Le service «Prévention seniors, Bien vieillir et intergénérationnel» rassemble l'Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR) portée par le CCAS, et l'Espace seniors intergénérationnel de la Ville de Laval, avec pour mission de prévenir la perte d'autonomie, et notamment les risques de chute, d'épuisement psychologique, de dénutrition et d'isolement social.

Ces différents axes de prévention sont essentiels au bon équilibre de la vie à domicile. L'ensemble des professionnels travaille en collaboration et pluridisciplinarité, afin de contribuer au maintien du lien social et la qualité du bien vieillir à Laval.

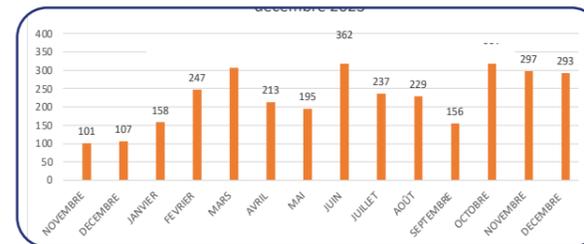
1. L'ESPACE SÉNIORS INTERGÉNÉRATIONNEL

Depuis la réouverture en **octobre 2022**, l'équipe d'animation sociale de l'Espace, composée de 2 agents, accueille chaque semaine de nouvelles personnes. L'équipe est présente tout au long de la semaine avec des plages d'ouverture au public les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

Les temps de repas partagés, visites patrimoniales, et cafés-rencontre sont des temps réguliers plébiscités des seniors. La fréquentation est en progression constante, ce qui est démontré par la mise en place de listes d'attente sur différents événements et activités, depuis novembre 2023.

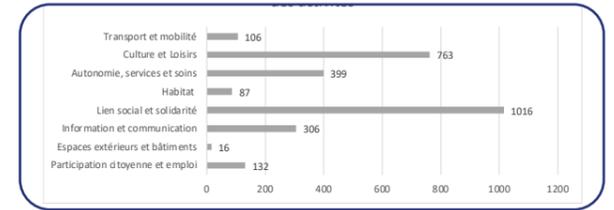
252 participants en moyenne par mois ont été accueillis à l'ESI en 2023, jusque 362 personnes en juin 2023.

Nombre de participants à l'ESI depuis novembre 2022 jusqu'en décembre 2023



Chaque mois, le programme mensuel proposé aux usagers permet de prendre en compte les préoccupations des retraités, à travers les 8 thématiques du label «Ville amie des aînés», représentée dans le graphique ci-dessous, en cours de validation pour l'année 2024.

Nombre de participants en 2023 par thématiques principales des activités



Les échanges entre les générations sont permanents et aussi fils conducteurs de différentes actions sur 2024 : temps fort avec le service Rythme de l'enfant le 27/03/2023, «Génération dancing» au Quarante le 4/06/2024, mais aussi d'autres activités où l'Espace seniors intergénérationnel est partenaire (Urban Trail, Les 3 Éléphants, Semaine de lutte contre les discriminations, Mégothon, ...)

2. L'ÉQUIPE D'APPUI EN ADAPTATION ET RÉADAPTATION (EAAR)

L'Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR) est portée en partenariat avec le Centre hospitalier de Laval et l'Hôpital d'Évron, sur les territoires de l'agglomération lavalloise, et du pays des Coëvrons.

L'EAAR réalise des conseils en adaptation et aménagement du logement, du soutien psychologique à l'aidant et à l'aidé, et des conseils en nutrition et rééquilibrage alimentaire. Elle est composée de 9 agents : 1 responsable coordinatrice, 1 assistante administrative, 3 psychologues (répartis sur des temps partagés), 3 ergothérapeutes et 1 diététicienne conventionnée.

Les missions de l'EAAR s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Projet régional de santé 2023-2027, qui vise à favoriser le parcours de la personne âgée ou handicapée vieillissante à domicile le plus longtemps, grâce à une organisation en lien avec les professionnels de soins et ainsi prévenir les hospitalisations d'urgence.

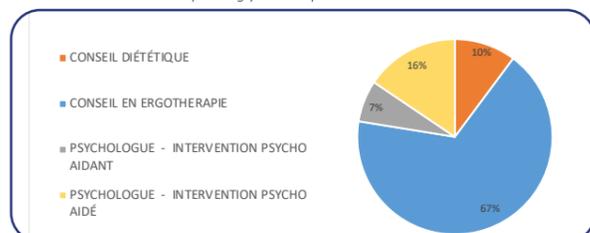
C'est pourquoi, en 2023, les ergothérapeutes de l'EAAR ont participé à la réflexion sur la mise en œuvre du **Plan anti-chutes en Mayenne**, piloté par l'ARS, dont les fiches actions seront déployées à partir de 2024.

Par ailleurs, les professionnels de l'EAAR participent à l'accompagnement des professionnels à domicile du CCAS avec la démarche de **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)**, et la formation des nouveaux professionnels recrutés par le service d'aide à domicile. Cette implication des professionnels apporte un bénéfice pour l'interconnaissance entre professionnels du CCAS mais aussi dans la compréhension des dispositifs du maintien à domicile.

647 personnes ont été accompagnées par l'EAAR Centre Mayenne en 2023, dont 50% habitent sur la ville de Laval et 78% sur Laval agglomération (1ère et 2ème couronnes). **57% des personnes aidées en 2023 le sont pour la première fois.**

659 demandes d'intervention ont été reçues en 2023, auxquelles l'EAAR a répondu, en sachant que chaque bénéficiaire peut solliciter plusieurs aides conjointement (en moyenne 1,6 aide par dossier d'intervention). Les demandes sont traitées en fonction des prestations par différentes catégories de professionnels.

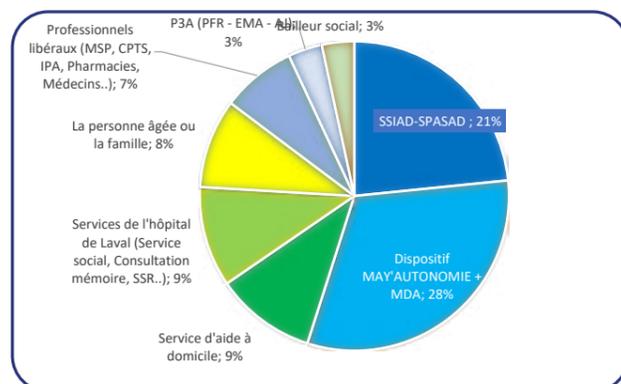
Répartition des interventions en 2023 par type de prestation



Outre les services du CCAS de Laval (SSIAD/SPASAD, SAAD), les autres partenaires et organismes prescripteurs de l'EAAR Centre Mayenne apparaissent dans le graphique ci-dessous :

Le dispositif May'autonomie porté par le CENTICH (Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie), le Centre hospitalier, les familles ou l'entourage aidant, la Maison départementale de l'autonomie, les professionnels de santé libéraux, les bailleurs sociaux et les autres services sociaux, qui a pour missions de faciliter les démarches et d'accompagner à l'acquisition des aides techniques et l'adaptation des logements.

Répartition des interventions par catégories de professionnels demandeurs en 2023



L'ACCOMPAGNEMENT COORDONNÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

LES FAITS MARQUANTS DE 2023

Le vieillissement de la population et le souhait de vivre le plus longtemps possible à domicile conduisent à renforcer la coordination entre l'aide et le soin pour améliorer l'accompagnement des personnes ayant besoin de ces deux types de prestations. C'est pourquoi le CCAS a créé une **direction commune au service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), et au SSIAD/SPASAD**, avec un nouvel organigramme permettant le soutien des professionnels, le suivi des parcours des bénéficiaires, et la mutualisation des fonctions administratives et d'accueil à l'échelle de la direction. Cette organisation préfigure le **Service autonomie à domicile créé par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale 2022, avec une obligation de mise en conformité avec le cahier des charges publié en juillet 2023.**

La Direction des aides et des soins à domicile a participé au **déploiement de la mission de Centre de ressources territorial (CRT) pour personnes âgées**, dit «EHPAD hors les murs», porté juridiquement par le SSIAD, qui concourt aux actions de maintien à domicile sur le territoire de l'agglomération et à l'accompagnement renforcé des personnes les plus isolées et dépendantes.

Afin d'améliorer la réponse aux besoins grandissants des personnes âgées, le Service de soins infirmiers à domicile a vu sa capacité étendue à **103 places** par l'Agence régionale de santé au 1er décembre 2023 (6 places supplémentaires).

Suite aux dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 concernant le financement des services à domicile, le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) perçoit depuis septembre 2022 une dotation versée par le Conseil départemental dans le cadre d'un **CPOM**, permettant de financer des actions améliorant la qualité du service rendu et les conditions de vie au travail des salariés. Cette dotation vise à :

- Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités
- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends, et les jours fériés
- Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants, notamment par de l'analyse de pratiques professionnelles.

Des actions de prévention ont été poursuivies à domicile en 2023 auprès des personnes les plus dépendantes suivies par le SPASAD (séances de massages et séances de socio-esthétique à domicile).

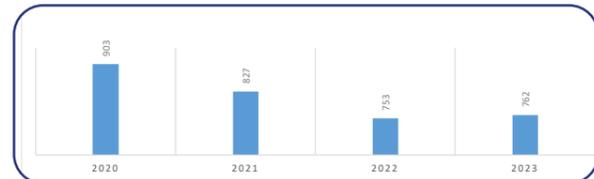
La Direction aides et soins a poursuivi la mise en place de la démarche qualité, en complément de la **certification qualité Cap'handéo**, par la réécriture d'un nouveau règlement de fonctionnement et d'un nouveau modèle de document individuel de prise en charge du SSIAD, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de gestion des risques. La démarche de qualité de vie au travail a été poursuivie. Plusieurs actions ont été menées pour informer et valoriser les métiers du domicile lors de forums, salons, job dating et auprès des élèves des formations du secteur médico-social, grâce à la mobilisation d'ambassadeurs métiers auxiliaires de vie et aides-soignantes à domicile, qui ont pu aller à la rencontre des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Comme pour l'ensemble des services et des établissements dans le secteur de l'autonomie en France, la **pénurie de personnel intervenant à domicile due au manque d'attractivité du secteur**, n'a pas permis de remplacer tous les départs générant une diminution des effectifs. La réponse aux demandes a néanmoins pu être assurée grâce à l'organisation mutualisée des aides et des soins et à la diminution de la liste d'attente.

L'AIDE À DOMICILE, LE PORTAGE DE REPAS ET LA TÉLÉASSISTANCE

762 bénéficiaires ont été comptabilisés en 2023 (au lieu de 753 en 2022) pour les 3 prestations confondues (aide à domicile, portage de repas, téléassistance).

Évolution du nombre de bénéficiaires du MAD depuis 2020



1. L'AIDE À DOMICILE

494 personnes ont bénéficié de l'aide à domicile sur l'année 2023 (contre 481 en 2022) dont **60 personnes âgées** de moins de 60 ans, reconnues en situation de handicap. La file active du nombre de bénéficiaires de l'aide à domicile à fin décembre 2023 s'élève à **381 usagers**.

73 usagers ont bénéficié d'un accompagnement au titre du SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile) contre 70 en 2022.

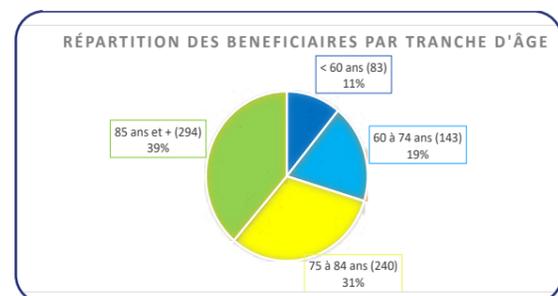
ENTRÉES ET SORTIES

128 admissions ont été réalisées en 2023 (contre 43 en 2022, soit une progression de 300%), dont **18** ont été prises en soins par le SSIAD-SPASAD dans le cadre des plans d'aide APA. Conjointement, le service a enregistré **118 sorties** en 2023 (119 en 2022 et 117 en 2021).

Au total, 139 nouvelles demandes ont été reçues en 2023, dont 20 restent en liste d'attente fin 2023

PROFIL DES USAGERS

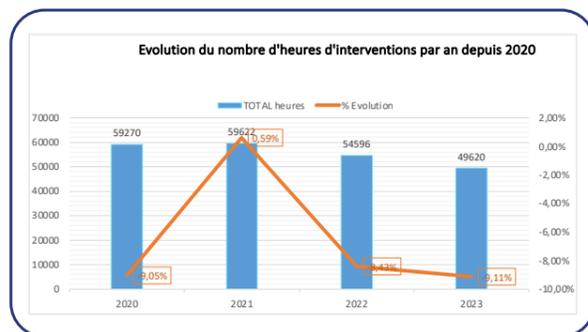
La majorité des bénéficiaires sont âgés de 75 ans et plus (70%), et 11% ont moins de 60 ans, reconnus en situation de handicap. La moyenne d'âge a **augmenté à 78,4 ans**, contre 76.5 ans en 2022.



COMPOSITION DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Le service compte **47 auxiliaires de vie** au **31 décembre 2023** : (contre 57 en 2022 et 60 en 2021). Le nombre de recrutement a diminué en 2023, avec 23 recrutements (dont 12 étudiants saisonniers et renforts de week-end, 5 contrats de stagiarisation et 6 CDD), contre 29 au total en 2022 et 49 en 2021. Chaque personne a pu bénéficier de la mise en place d'un parcours d'intégration et de tutorat au sein du service. Le nombre de départs est stable (6).

Les professionnels du service bénéficient de formation continue et un temps de psychologue mutualisé avec le SSIAD a été déployé pour renforcer l'accompagnement de professionnels et de situations plus complexes.



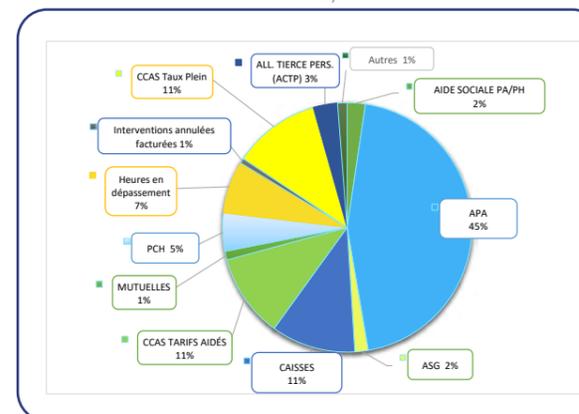
Évolution du nombre d'heures d'interventions par an depuis 2020

Une équipe administrative et d'encadrement de 12 agents, assure l'accueil, la coordination, la facturation et la planification des interventions.

ACTIVITÉ HORAIRE

49 620 heures d'aide à domicile ont été réalisées en 2023, soit une baisse de 5 000 heures environ par rapport à 2022 (-9,11%) malgré la **stabilisation du nombre de bénéficiaires**. Cette diminution est due aux difficultés de recrutement des intervenants à domicile qualifiés, malgré la démarche de qualité de vie au travail menée par le CCAS depuis plusieurs années, et à la baisse du nombre de demandes sur la liste d'attente. 966 heures ont été réalisées en horaires tardifs de 20 à 23h, 7j/7j soit 1,9 % de l'activité totale. 2578 heures ont été effectuées un dimanche ou jour férié soit 5,20 % des heures réalisées sur l'année.

La part de l'activité correspondant aux prestations du Conseil Départemental (APA/PCH/Aide sociale) est de 52,3 %.



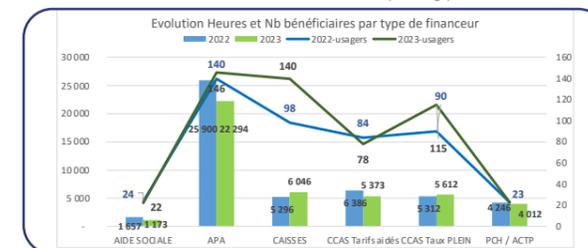
L'évolution du nombre d'heures par type de prise en charge de 2020 à 2023 précisé dans le tableau cidessous met en évidence que l'APA finance la plus grand nombre d'heures. Le CCAS s'est efforcé d'apporter une réponse prioritaire à ces demandes d'APA, ce malgré une baisse de l'activité liée à la pénurie de personnel, et à la complexité des interventions nécessitant un passage quasi quotidien y compris le week-end.

Comparatif activités par type de prise en charge



Le graphique ci-dessous détaille ensuite l'évolution du nombre d'usagers comparée à l'évolution du nombre d'heures réalisées par type de financeurs: le nombre de bénéficiaires des plans d'aide APA est relativement stable entre 2022 et 2023 (146 en 2023 au lieu de 140 en 2022) mais le nombre d'heures des plans d'aide APA diminue, lié au départ de bénéficiaires sévèrement dépendants (GIR 1 et 2) accompagnés à domicile jusqu'en fin de vie, et remplacés par des bénéficiaires moins dépendants (GIR 3 et 4). Le nombre de bénéficiaires des caisses de retraite augmente fortement (+ 42 personnes), ce qui explique la diminution des bénéficiaires des tarifs aidés du CCAS.

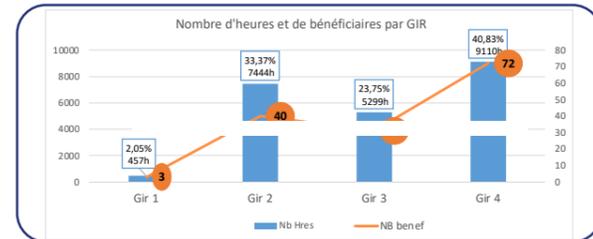
Évolution Heures et Nb bénéficiaires par type de financeur



CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES APA (146 CPERSONNES)

Sur les 46 bénéficiaires de l'APA, 103 personnes, soit plus des 2/3, sont modérément dépendantes (GIR 3 et 4), et un tiers est sévèrement dépendants (GIR 1 et 2). Les montants des plans d'aides varient en fonction des GIR : du montant le plus élevé pour une personne évaluée en GIR 1 au montant le plus faible pour une personne évaluée en GIR 4.

Nombre d'heures et de bénéficiaires par GIR



SUIVI DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS (PAP)

Le SAAD élabore en co-construction avec les bénéficiaires un plan d'accompagnement personnalisé.

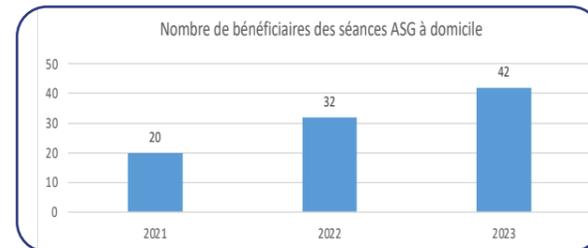
204 visites à domicile ont été effectuées en 2023 et 391 visites pour un suivi SPASAD, afin d'évaluer les besoins, réajuster les plans personnalisés et coordonner les interventions.

96% des bénéficiaires se disent satisfaits ou très satisfaits de la qualité du service réalisé.

ACTIVITÉ DE STIMULATION COGNITIVE ASSISTANTS DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

42 personnes présentant des troubles cognitifs, ont bénéficié de 860 heures d'interventions spécialisées par des Assistants de Soins en Gérontologie à un rythme d'un atelier par semaine.

Nombre de bénéficiaires des séances ASG à domicile



Le développement de cette intervention répond à un besoin et une demande de stimulation des capacités cognitives à domicile, lorsqu'ils n'ont pas accès à l'APA du fait d'un faible niveau d'autonomie, et de répit des aidants en début de pathologie. Ce suivi, réalisé en relais d'un accompagnement par l'Équipe mobile d'accompagnement des personnes présentant des troubles neurodégénératifs, permet de stimuler les capacités restantes des personnes, et de soutenir l'aidant dans son parcours.

Grâce à une subvention de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour 3 ans jusqu'en décembre 2023, le reste à charge des bénéficiaires a été réduit à 50% du coût réel de la prestation, ce qui permet d'apporter une aide financière aux personnes non éligibles à l'APA, du fait d'un faible niveau de perte d'autonomie.

2. LE PORTAGE DE REPAS

60 826 repas ont été livrés à domicile en 2023 (contre 59 213 en 2022), en augmentation de 2.65 % par rapport à 2022, ce qui représente 242 repas livrés en moyenne chaque jour.

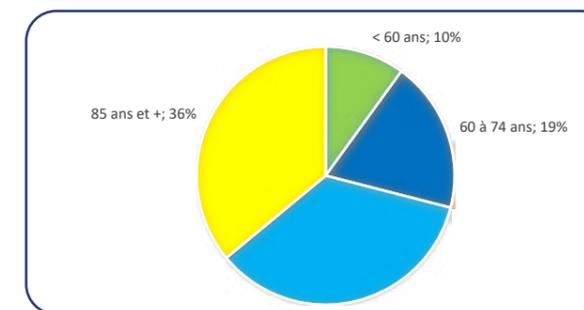
341 personnes ont bénéficié de ce service en 2023 (contre 321 en 2022), dont 221 personnes ont uniquement le portage repas et 120 ont bénéficié également du service à domicile. La file active représente 239 personnes.

Le service a réalisé 102 admissions (contre 81 en 2022) et 109 sorties (contre 100 en 2022).

REPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES

Moyenne d'âge 79 ans (+1 an par rapport à 2022). 71% des bénéficiaires ont plus de 75 ans.

Répartition des bénéficiaires par tranches d'âge

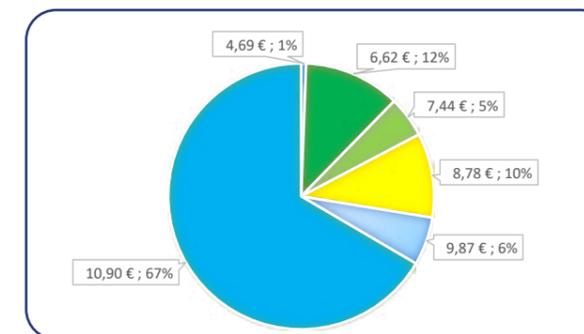


REPARTITION PAR TARIFICATION

Plusieurs tarifs sont pratiqués pour prendre en compte le niveau de revenus des bénéficiaires.

La part des tarifs pleins (correspondant à 10,90€) est de 66.57%, soit 227 personnes, en augmentation par rapport à 2022 (55%). Les 33% restant sont des bénéficiaires dont les revenus correspondent à des minima sociaux (revenus inférieurs à 981 €). À noter que les tarifs aidés ont fait l'objet de revalorisation tarifaire en 2023.

Pourcentage des repas livrés en 2023, répartis en fonction des différents tarifs pratiqués en euros



3. LA TÉLÉASSISTANCE

En 2023, 108 personnes ont bénéficié de la téléassistance (contre 138 en 2022 et 143 en 2020).

Le CCAS a souhaité déléguer cette prestation à compter de 2023. Elle est maintenue uniquement pour les bénéficiaires ayant déjà un contrat avec le service avant 2023.

La file active à fin décembre 2023 est de 80 bénéficiaires.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE AU SEIN DU SERVICE POLYVALENT D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAFD)

Le SSIAD, autorisé par l'ARS, dispose d'une capacité de 90 places pour personnes âgées et 7 places pour adultes handicapés de moins de 60 ans.

6 places supplémentaires ont été accordées pour les personnes âgées de plus de 60 ans au 01/12/2023.

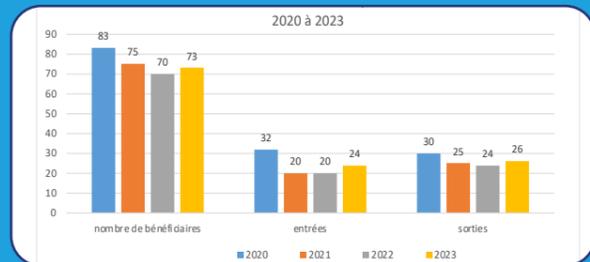
27 aides-soignants, 5 infirmiers de soins interviennent à domicile, et une équipe d'infirmières coordinatrices et un secrétariat unique. Un temps de psychologue mutualisé avec le service à domicile renforce l'équipe.

Des groupes d'analyse de la pratique ont été mis en place auprès des professionnels et des encadrants.

Le dispositif SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) propose à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile. Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à un service unique pour la mise en place des interventions qui sont assurées par une équipe de professionnels coordonnés. Les démarches et le dialogue avec le service intervenant à domicile sont facilités pour les personnes et les familles. Elles disposent d'un interlocuteur unique pour la mise en place de l'intervention et son suivi, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, qui sont assurés par un infirmier coordonnateur référent.

19 947 heures de soins à domicile et 41 201 interventions à domicile ont été réalisées par le SSIAD/SPASAD, auprès de 129 bénéficiaires en 2023, dont 73 suivis en SPASAD.

Activité SPASAD en nombre de bénéficiaires, d'entrées et de sorties de 2020 à 2023



298 jours est la durée moyenne de l'accompagnement par le SSIAD/SPASAD, contre 392 en 2022.

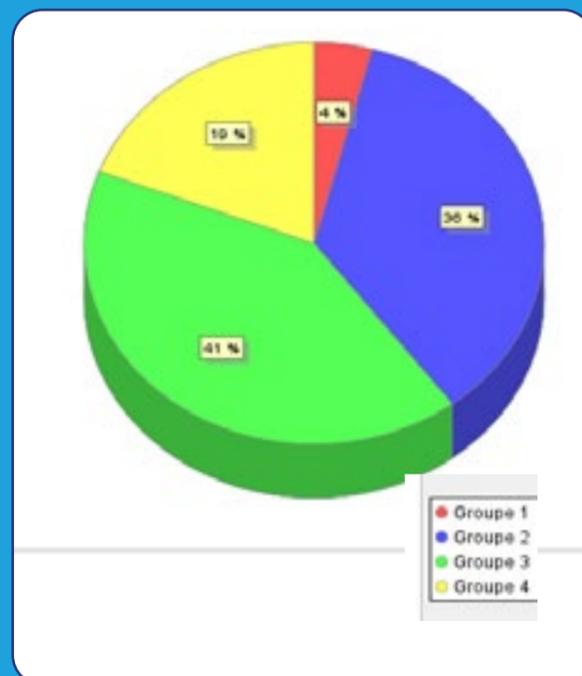
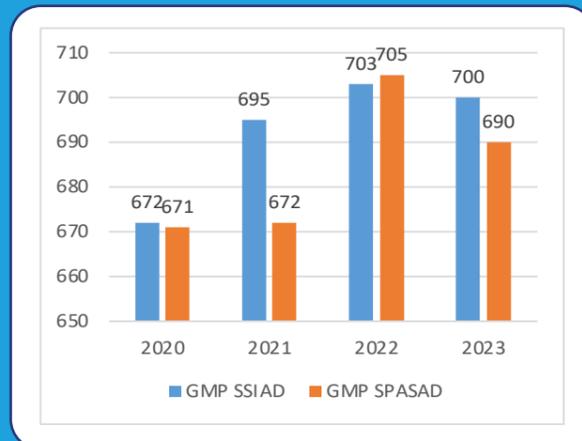
En 2023, le taux d'occupation du SSIAD/SPASAD est de 90%. Le service a reçu 48 demandes d'accompagnement au total en 2023, dont 8 personnes sont inscrites sur liste d'attente au 31/12/2023.



Le SSIAD/SPASAD connaît une stabilité élevée du Gir Moyen Pondéré (niveau de dépendance moyen des bénéficiaires à 700).

En effet, 43.5% des bénéficiaires du SSIAD/SPASAD sont sévèrement dépendants (GIR 1 et 2) et 56.5% sont modérément dépendant (GIR 3 et 4).

Évolution du GMP et Répartition des bénéficiaires par GIR du SSIAD/SPASAD



LA MISSION DE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL POUR PERSONNES AGEES EHPAD HORS LES MURS

1. LES FAITS MARQUANTS

Suite à l'appel à candidature de l'ARS lancé en juillet 2022, le CCAS de Laval a été retenu pour mettre en œuvre une mission de Centre de ressources territorial pour les personnes âgées (CRT) autorisée et financée par l'Agence régionale de santé (ARS).

La mission CRT, portée par le SSIAD/SPASAD du CCAS, est un dispositif pérenne et remplace l'expérimentation Dispositif Innovant de Vie À Domicile (Divadom) depuis le 1er avril 2023.

Le dispositif CRT est destiné à couvrir le territoire de l'agglomération lavalloise. En 2023, il a été déployé sur Laval est pour la première phase de déploiement, hors ex- pays de Loiron.

Comme indiqué dans le cahier des charges national (annexe de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission CRT), le développement d'une mission de centre de ressources territorial vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles.

Il s'agit de développer le concept d'EHPAD «hors les murs», en proposant des réponses innovantes, complémentaires, en alternative ou en attente à l'entrée en établissement, et de fluidifier le parcours des personnes en s'appuyant sur une coordination intégrée et renforcée des différents professionnels, des expertises et une sécurisation du domicile.

Cette mission comporte deux modalités d'intervention :

- Volet 1 : **Une mission d'appui aux professionnels du territoire** pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Volet 2 : **Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie** nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, de type EHPAD hors les murs. L'équipe dédiée en charge de la coordination de parcours est composée d'infirmières coordinatrices, d'un ergothérapeute, d'un psychologue et d'un médecin coordonnateur. Elle est en lien avec l'ensemble des services intervenants auprès de la personne

2. L'INSTANCE DE PILOTAGE ET LES PARTENARIATS

Le 9 novembre 2023, le 1er comité de pilotage a réuni près de 60 participants représentant les acteurs intervenant auprès des personnes âgées et les institutions de la filière de soins, des aides et des soins à domicile, de la lutte contre l'isolement.

3 groupes de travail partenariaux ont été lancés autour de la prévention de la perte d'autonomie, de la lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants et le soutien des pratiques professionnelles des professionnels.

La mission CRT a organisé deux journées d'information pour les personnes âgées et leurs aidants :

- le 21 novembre à Laval, sur la prévention de la perte de la mémoire en partenariat avec le comité action sociale Agirc-Arrco, le Centre hospitalier de Laval, l'association France Alzheimer et la MDA. Cette action a rassemblé 140 participants le matin et 140 l'après-midi
- le 22 novembre à Argentré, sur le soutien aux aidants, en partenariat avec l'EPNAK (Etablissement public national Antoine Koenigswater), la MDA (Maison départementale de l'autonomie) et la Ville d'Argentré, avec les témoignages de deux proches aidants accompagnés par le Pôle accueil aidants-aidés du CCAS de Laval, qui a réuni 30 participants

L'ASSMADONE, Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) sur les communes de Laval-Agglomération hors Laval est partenaire privilégié dans la mise en œuvre de la mission CRT, par la mise à disposition d'un temps IDEC. Une coordination est également organisée avec la Maison départementale de l'autonomie (MDA).

3. L'ACTIVITÉ SUR L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ À DOMICILE

En 2023, 39 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, dont 25 femmes et 14 hommes. 79 % sont lavalloises.

78 % d'entre elles souffrent de troubles cognitifs. L'âge moyen s'élève à 82 ans.

33% des personnes accompagnées n'ont pas d'aidant.

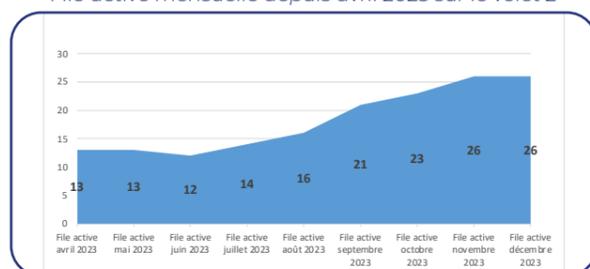
Plusieurs types de prestations ont été mises en œuvre :

- évaluation pluridisciplinaire, (sociale, médico-sociale et médicale) des besoins et des attentes ou des souhaits, à partir de laquelle un plan d'accompagnement personnalisé à domicile est proposé avec une coordination
- expertise par un ergothérapeute, en lien avec la mise en place d'aides techniques ou d'un aménagement de logement
- orientation et admission en SSIAD
- proposition de répit, notamment en hébergement temporaire
- participation à des activités pour le maintien du lien social

Depuis le 1er avril 2023, 29 nouvelles personnes ont été incluses sur 45 demandes reçues au total.

Au 31/12/2023, 21 personnes sont accompagnées en file active, sachant que la file active cible est de 30 personnes, la montée en charge est progressive et très satisfaisante, comme le montre le graphique ci-dessous.

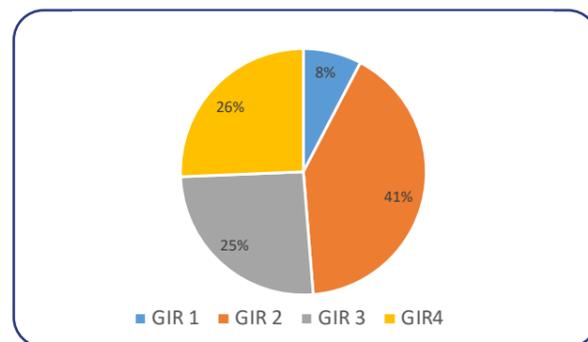
File active mensuelle depuis avril 2023 sur le volet 2



18 situations sont sorties du dispositif en 2023, au motif d'entrées en EHPAD pour 16 d'entre elles, un décès ou une fin de plus-value de l'accompagnement (situation stabilisée ne nécessitant plus l'accompagnement).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR GIR

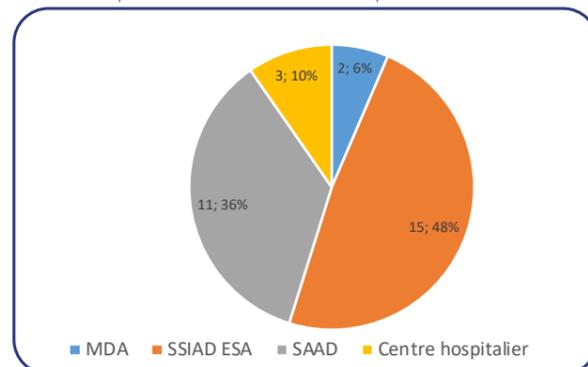
Répartition des personnes incluses dans le dispositif volet 2 mission CRT en fonction du GIR



Le graphique met en évidence que 49% des personnes accompagnées sont sévèrement dépendantes (GIR 1 à 2), soit la moitié des bénéficiaires. L'accompagnement renforcé s'adresse à des personnes pour lesquelles les services à domicile déjà en place ne suffisent pas pour le maintien à domicile et nécessitent des paniers de services complémentaires au droit commun.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU VOLET 2 DE LA MISSION CRT, EN FONCTION DES SERVICES OU PROFESSIONNELS PRESCRIPTEURS

Répartition des orientations par émetteurs



L'orientation des situations vers l'accompagnement renforcé est effectuée en majorité par les services du CCAS, ainsi que par les partenaires Maison départementale de l'autonomie (6%) et le Centre hospitalier (10%).

LES ACTIONS DE SOUTIEN AUX AIDANTS

Le Pôle accueil aidants-aidés, dont les locaux sont situés au 62, rue Davout à Laval, est un lieu d'écoute, d'information et d'accueil dédié aux personnes souffrant d'une maladie neuro-évolutive (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaque, post-AVC...) et leurs proches aidants. **Trois services y sont déployés pour accompagner le parcours des aidants et des aidés :**

- une équipe mobile d'accompagnement (EMA)** qui intervient à domicile sur prescription médicale pour proposer des ateliers de stimulation cognitive sur le Centre-Mayenne
- un accueil de jour autonome** où des assistantes de soins en gérontologie accompagnent les malades dans les locaux du lundi au vendredi
- une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFRA)** déployée sur les territoires du Centre Mayenne depuis 2017 et sous forme itinérante sur le Sud-Mayenne depuis 2022. La plateforme propose un accompagnement de l'aidant sur plusieurs axes (soutien psychologique, maintien du lien social, répit...) du diagnostic de la maladie jusqu'à un an après le décès de la personne aidée.

Cette direction comprend **une directrice, une infirmière coordinatrice** pour l'EMA également responsable de l'accueil de jour, **deux psychologues (PFR), un ergothérapeute (EMA), deux animatrices assistantes de soins en gérontologie (PFR)**, une équipe de **trois aides-soignantes, une assistante médico-psychologique** formée ASG à l'accueil de jour, et une équipe de **7 professionnels aides-soignants formés assistants de soins en gérontologie** intervenant au sein de l'EMA, mutualisés avec le SSIAD.

1. LES FAITS MARQUANTS DE 2023

L'accueil de jour a déployé une **démarche d'amélioration continue de la qualité**, en vue de la préparation de l'évaluation qualité sur la base du nouveau référentiel de la Haute Autorité de la Santé. Les règlements de fonctionnement et les modèles des documents individuels de prise en charge de l'accueil de jour et de l'Équipe Mobile d'accompagnement ont été actualisés, et un nouveau livret d'accueil de l'accueil de jour a été élaboré pour intégrer les nouveaux droits des usagers. Le projet de direction du Pôle accueil aidants-aidés 2023-2027 a été réécrit, avec un plan d'action en 8 axes. Grâce à l'ensemble de ces travaux et à la qualité de l'accompagnement des personnes assuré par les équipes, l'organisme externe en charge de l'évaluation qualité menée en octobre 2023 a abouti à la note 3,7/4, ce qui est une marque de reconnaissance de la qualité de l'accompagnement et des organisations.

Le **déploiement de la PFR** s'est poursuivi sur les EPCI du Centre-Mayenne, particulièrement sur l'Ex-Pays de Loiron, avec la mise en place de nouvelles actions partenariales de lien social pour les aidants en lien avec les acteurs locaux (Association Gérontologie et Handicap du Pays de Loiron, EHPAD de Bourgneuf-la-forêt).

De même sur le Sud Mayenne, plusieurs temps forts ont été organisés ainsi que des cycles d'activités sur les 3 EPCI du Pays de Craon-Renazé, Château-Gontier et Meslay-Grez.

Le Pôle accueil aidants-aidés a également participé à la mise en place de la mission de Centre de ressources territorial dit «EHPAD hors les murs» à travers ses 2 volets.

Deux actions de sensibilisation ont été organisées sur le volet 1:

- Conférences sur la prévention mémoire le 21 novembre 2023 : 40 participants le matin et 140 participants l'après-midi en partenariat avec le comité action sociale Agirc-Arrco, le Centre hospitalier de Laval, table-ronde sur le soutien aux aidants avec France Alzheimer et la MDA
- Table-ronde sur le soutien aux aidants le 22 novembre 2023 avec le témoignage de 2 proches aidants, la PFR Handicap 53 portée par l'EPNAK et la MDA : 30 participants

Les professionnels du Pôle accueil aidants-aidés ont participé à l'accompagnement renforcé à domicile des bénéficiaires du volet 2, par le biais d'évaluations et de propositions d'offre de répit.

Le P3A contribue aussi aux actions de la Ville Handi-accueillante, et notamment le renseignement de l'offre de services sur le site Ma Boussole aidants, qui vise à informer sur un site internet l'offre de soutien aux aidants en fonction des pathologies et des situations, du lieu de vie des personnes.

Différentes actions d'information du public et de communication ont été réalisées :

- Présentation de l'offre d'aide aux aidants aux ateliers «Bienvenue à la retraite» à l'Espace seniors intergénérationnel de Laval
- Tenue d'un stand au salon du bien-vieillir le 6 décembre 2023
- Interventions dans les instituts de formations pour les aides-soignants et assistants de soins en gérontologie
- Création d'une plaquette de communication sur le P3A avec une présentation des 3 services (EMA, accueil de jour et plateforme de répit).

2. L'ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT

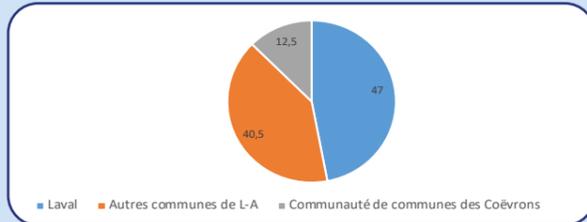
L'EMA intervient sur le Centre-Mayenne, à savoir les communes de Laval Agglomération et du Pays de Coëvrons, en partenariat avec les deux autres Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) du Centre-Mayenne: l'ASSMADONE et le Centre hospitalier d'Evron, disposant chacun de 3 places d'EMA sur les 14 places autorisées par l'ARS. L'équipe est composée de deux ergothérapeutes et des assistants de soins en gérontologie.

1 705 séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation ont été réalisées par l'équipe mobile d'accompagnement (EMA) sur le Centre-Mayenne. Le nombre de séances moyen est de 12 à 15 par personne pendant 3 mois.

Pour l'année 2023, le **taux d'occupation est de 68 %**. Le taux d'occupation correspond au rapport entre le nombre de séances réalisées par an et le nombre de séances théoriques par an (soit 2 520 séances théoriques, sur la base théorique de 15 séances maximum par personne). L'écart entre le taux d'occupation réalisé et théorique s'explique par des absences des personnes bénéficiaires (hospitalisation, convenances personnelles, raisons de santé), les congés des professionnels ASG dédiés et la vacance de poste d'ergothérapeute pendant 6 mois sur le secteur d'Evron.

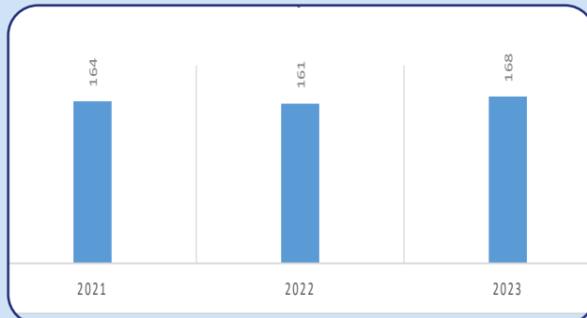
168 bénéficiaires ont été suivis en 2023, par l'EMA (pour une capacité maximum de 168 personnes suivies, soit 100 %).

Répartition des bénéficiaires en % par commune d'habitation des bénéficiaires de l'EMA en 2023



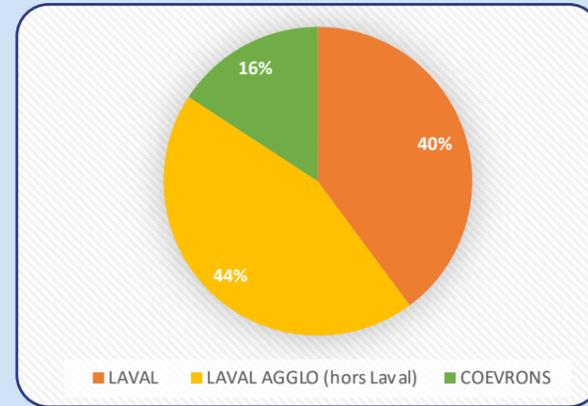
64 % des bénéficiaires sont des femmes. Le nombre de bénéficiaires de l'EMA a augmenté depuis 2021 et 2022

Evolution du Nombre de bénéficiaires de l'EMA de 2021 à 2023



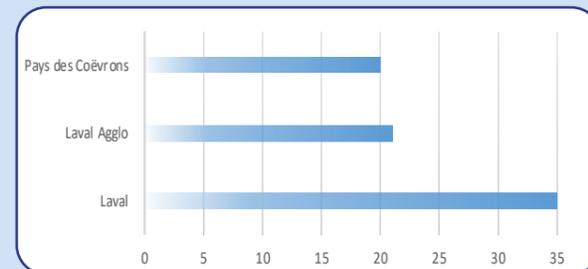
133 nouvelles demandes (101 en 2021 et 101 en 2022) ont été reçues en 2023, dont 40% concernent des habitants de Laval, 44% des habitants des 33 autres communes de Laval-Agglomération, et 16% les 29 communes du Pays des Coëvrons, comme le montre le graphique ci-dessous.

Répartition des demandes interventions par territoire en 2023



Au 31 décembre 2023, **35 personnes** étaient en attente de prise en charge sur Laval, **21 personnes** pour les autres communes de l'agglomération de Laval et **20 personnes** sur le pays des Coëvrons.

Nombre de demandes en liste d'attente au 31-12-2023 par territoire d'intervention



3. L'ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES AGÉES

L'accueil de jour est d'une capacité de 10 places par jour du lundi au vendredi, soit 50 plages d'accueil par semaine.

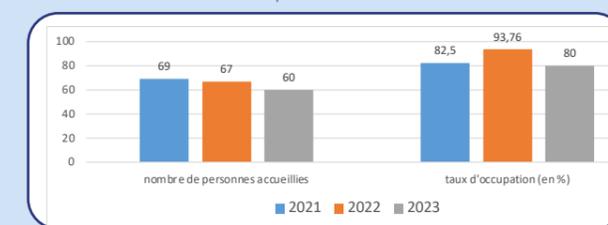
L'accueil de jour ouvert à tous les habitants de Laval Agglomération avec une priorité aux personnes domiciliées dans l'une des 20 communes de l'ex-agglomération de Laval (hors pays de Loiron), évaluées en Groupe iso-ressources 3 à 6 minimum à l'entrée.

Les objectifs principaux du service d'Accueil de jour autonome du CCAS de LAVAL sont les suivants :

- soutenir les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, en perte d'autonomie et souffrant de troubles cognitifs ou maladie neuro-évolutive
- des activités adaptées pour favoriser le lien social et maintenir l'autonomie le plus longtemps possible
- soutenir les proches aidants par des temps de répit et soutien dans la relation d'aide

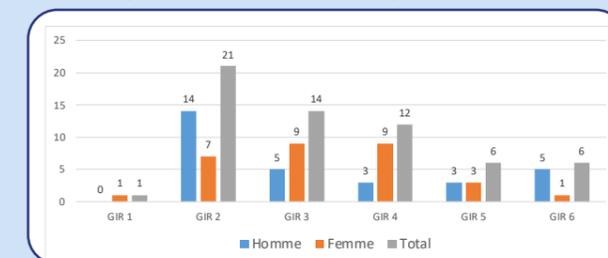
60 bénéficiaires ont été accueillis en 2023 : 30 hommes et 30 femmes. 68% habitent Laval.

Évolution du nombre de personnes accueillies et du taux d'occupation de 2021 à 2023



2 076 journées d'accueil ont été réalisées au sein du service, soit un taux d'activité de 80%. Le nombre de journée réservée pour absence s'élève à 432 pour l'année, soit 17%, majoritairement pour un hébergement temporaire en EHPAD.

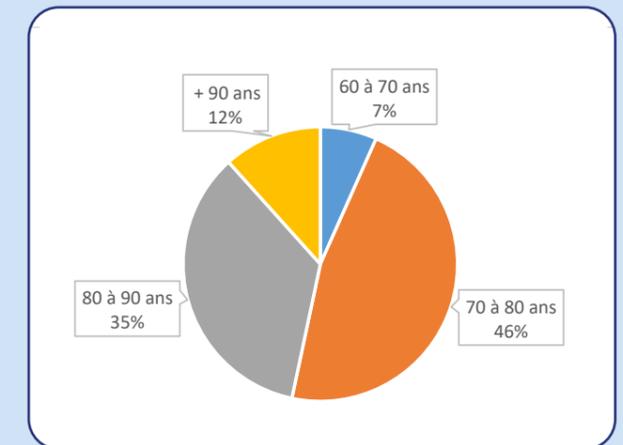
Répartition des bénéficiaires par GIR en 2023



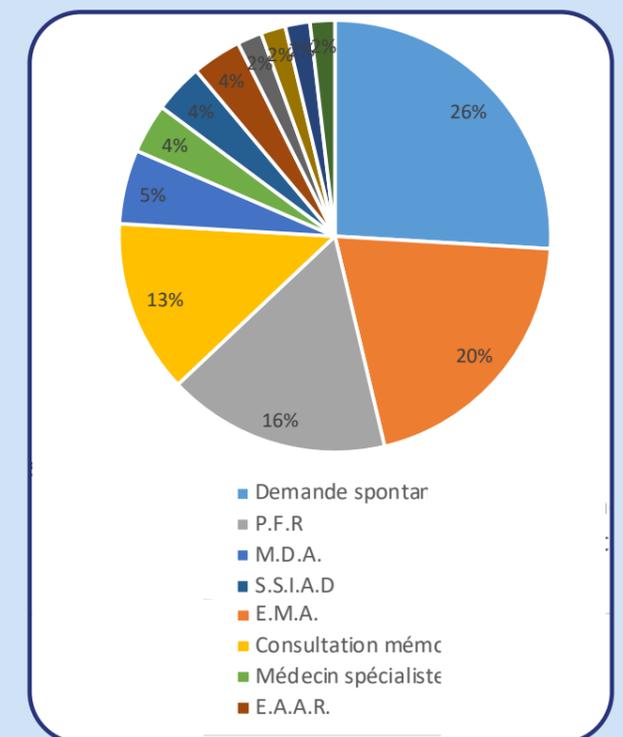
L'accueil de jour du CCAS de LAVAL accueille des personnes à un stade modéré de la perte d'autonomie. **Le nombre élevé de personnes accompagnées évaluées en GIR 2** s'explique d'une part par l'accueil de bénéficiaires en suite d'AVC, pour lesquelles les capacités motrices atteintes impactent le degré de dépendance, mais également par le caractère évolutif des pathologies, qui entraîne une entrée progressive dans la dépendance.

L'âge moyen est de 80 ans. La personne accompagnée la plus jeune est âgée de 66 ans et la plus âgée de 98 ans. Pour la période 2023, le GIR Moyen Pondéré (GMP) est donc de 580 points.

Répartition des bénéficiaires par âge en 2023



Répartition des 54 nouvelles demandes en 2023 par prescripteur en %

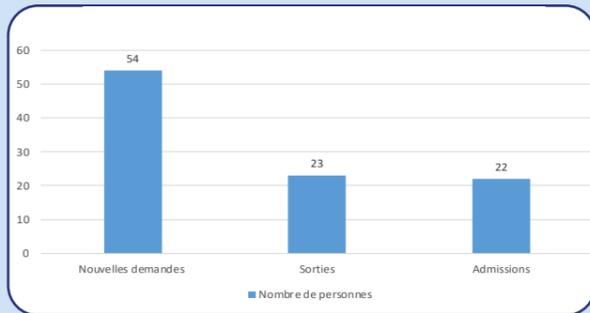


Pour l'année 2023, le service d'Accueil de jour a reçu **54 nouvelles demandes**. Elles ont été orientées principalement par les professionnels du Pôle Accueil Aidants Aidés (36%), par les autres services du CCAS (15%) et par les partenaires (Centre hospitalier et Maison départementale de l'autonomie, professionnels de santé).

26% des demandes proviennent des personnes elles-mêmes. L'infirmière coordinatrice responsable du service d'Accueil de jour est également l'infirmière coordinatrice de l'E.M.A. pour le territoire de LAVAL, ceci permet un repérage efficace et une orientation des personnes accompagnées et leurs aidants, selon leurs besoins, souhaits et capacités.

22 personnes ont pu être admises en accueil de jour en 2023. Les bilans d'admissions sont réalisés à domicile par l'infirmière coordinatrice responsable du service.

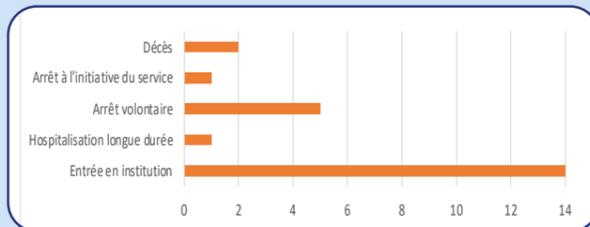
Activité de l'accueil de jour en nombre de demandes, de sorties et d'admissions en 2023



Le service d'accueil de jour a traité 147 appels pour une demande d'admission en accueil de jour, à la fois pour informer sur le service et faire le suivi de la demande (inscription sur la liste d'attente la prise de rendez-vous à domicile).

23 personnes ont quitté l'accueil de jour en 2023.

Motifs de sortie de l'accueil en 2023



32 personnes restent en attente de places en accueil de jour au 31/12/2023.

4. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DES AIDANTS

La PFR portée par le CCAS de Laval est adossée à l'accueil de jour. Elle intervient sur deux territoires :

- les 2 EPCI du centre de la Mayenne : Laval Agglomération et Communauté de Communes du Pays d'Evron depuis le 1er octobre 2017 par convention avec l'ARS.
- les 3 EPCI du Sud Mayenne depuis 2022 par convention avec l'ARS signée le 8 mars 2022.

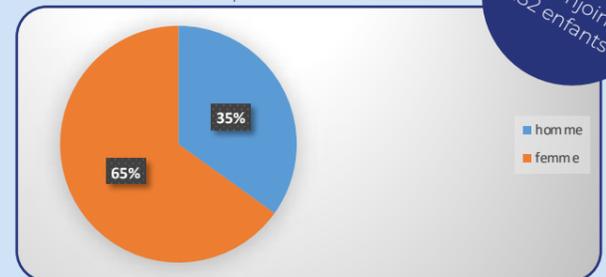
La PFR poursuit 3 missions spécifiques conformément au cahier des charges :

- écouter et soutenir pour les aidants par un accueil, du soutien psychosocial, des formations, des réunions collectives d'information, un accompagnement dans les transitions de vie;
- favoriser l'accès aux dispositifs de répit, en s'appuyant sur les dispositifs existants, tel que le répit à domicile, le balluchonnage, l'accueil de jour, la halte-répit ou l'hébergement temporaire;
- maintenir la vie sociale du couple aidant-aidé par des activités conviviales de bien-être, physiques, manuelles, et culturelles et de loisirs.

Au total, **756** aidants ont fréquenté la PFR Centre et Sud Mayenne. Les graphiques ci-dessous permettent de caractériser les aidants en fonction de :

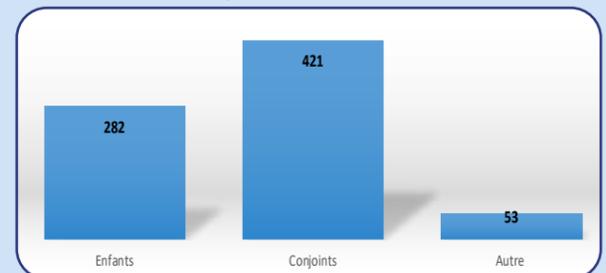
- leur sexe : une majorité sont des femmes (65%) ;
- du lien avec la personne aidée : 56% sont des conjoints, 37% sont des enfants et 7% sont des amis ou des voisins ;
- une grande majorité est retraitée, et 20% sont en activité professionnelle ;
- 55% cohabitent avec la personne aidée.

Répartition des aidants par sexe en 2023

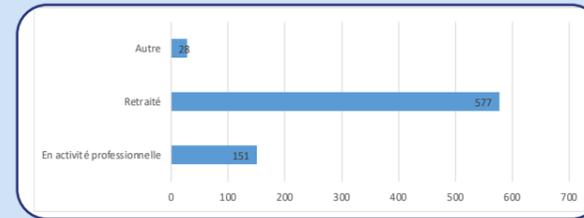


756 aidants
421 conjoints
282 enfants

Répartition des aidants en fonction du lien avec la personne aidée en 2023



Répartition des aidants en fonction de leur statut (retraité, en activité professionnelle ou autre)



SUR LE CENTRE MAYENNE

En 2023, la PFR a accompagné **694** proches aidants, ils sont de plus en plus nombreux chaque année depuis la création de la PFR en 2017.

Les aidants sont principalement orientés en interne par l'Équipe Mobile d'Accompagnement (E.M.A) et par nos partenaires externes parmi lesquels la consultation mémoire du Centre hospitalier de Laval, les professionnels de santé libéraux, les services d'aide ou de soins à domicile, la Maison départementale de l'autonomie, les associations et les bénéficiaires eux-mêmes par le bouche à oreille, suite à des conférences ou des relais dans la presse locale.

La psychologue a réalisé 260 entretiens individuels, sur site ou à domicile, suite aux premiers contacts pris par l'infirmière coordinatrice au cours d'entretiens et de visites à domicile pour information, évaluation et orientation des situations individuelles.

Une pause-café des aidants est proposée à Laval, Evron et Loiron. Il s'agit de groupes d'expression animés par la psychologue et/ou la directrice-infirmière de la plateforme. Sur ce même temps, les personnes aidées sont accueillies par les animatrices de la plateforme de répit en halte-relais gratuite, sur le même lieu. En 2023, 43 pauses-café ont été organisées.

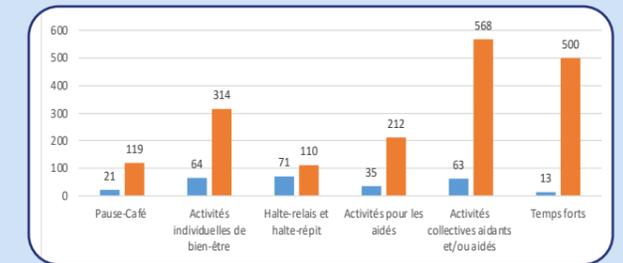
En 2023, **520** activités individuelles et collectives ont été assurées, soit au total 1979 participations.

Plusieurs types d'activités sont proposés par la PFR sur les communes de Laval, Loiron et Evron :

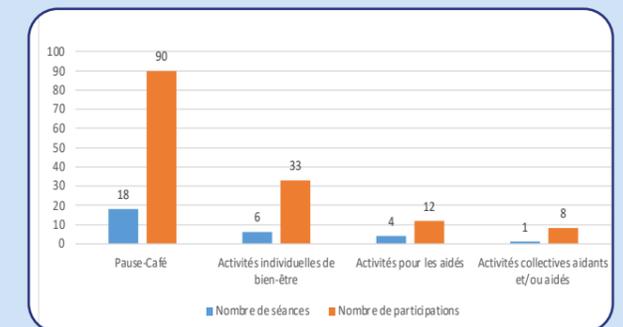
- les activités collectives à destination des aidants avec ou sans la personne aidée : sophrologie, art-thérapie, chorale, danse en ligne, atelier cuisine...
- les halte-relais, pour la garde de l'aidé pendant que l'aidant participe à une activité, et la halte-répit pour libérer du temps aux aidants en accueillant la personne aidée
- les temps forts : goûter des aidants, sorties évasion, lotos...

Les graphiques ci-dessous exposent le nombre de séances et de participations par catégorie d'activités.

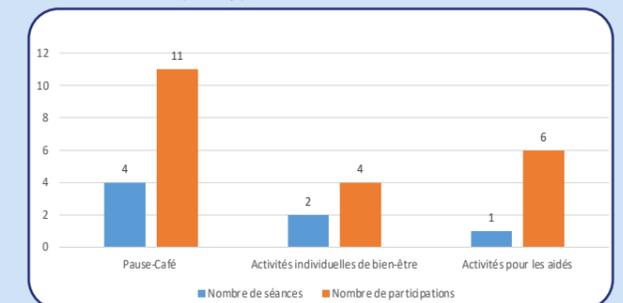
Nombre de séances et de participations par type d'activités à Laval



Nombre de séances et de participations par type d'activités à Evron



Nombre de séances et de participations par type d'activités à Loiron

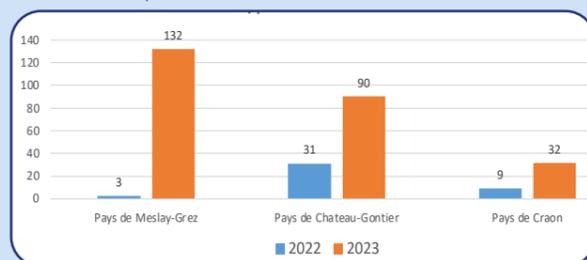


SUR LE SUD MAYENNE

L'extension de la plateforme de répit sur le territoire du sud de la Mayenne a été autorisée en mars 2022 par l'ARS après une réflexion engagée en 2021 en lien avec les partenaires.

En 2023, la psychologue a réalisé **254 entretiens** individuels et collectifs, dont 90 sur le pays de Château-Gontier, 32 sur le Pays de Craon-Renazé et 132 sur le territoire de Meslay-Grez.

Répartition des entretiens de soutien psychologique (individuels et collectifs) par territoire en 2022 et en 2023

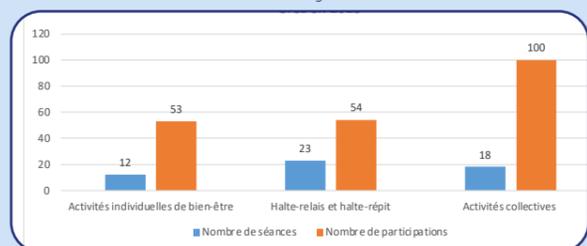


Pays de Meslay-Grez

Sur le territoire de Meslay-Grez, un partenariat a été construit avec le CIAS (SSIAD et MARPA) et la MSP pour proposer, à raison d'une fois par semaine chaque lundi :

- un espace d'information et de ressourcement, grâce à la mise en place de permanences d'information, de café aidants et de rendez-vous individuels par la psychologue de la Plateforme de répit
- des activités de bien-être et détente, individuels ou collectifs, aux aidants, ainsi que des activités favorisant le maintien du lien social du couple aidants-aidés (exemple : activités conviviales, massages, relaxation musicale...)
- des temps de répit pour l'aidant, grâce à l'organisation d'une «halte-relais» pendant les activités et les temps d'échanges avec la psychologue, encadré par un professionnel qualifié assistant de soins en gérontologie (ASG)

Nombre de séances et de participations par type d'activités à Meslay-Grez en 2023



Pays de Craon

Un ciné-débat suivi d'un forum a été organisée le 14 novembre 2023 en partenariat avec les acteurs du territoire et le soutien financier de Malakoff Humanis : 110 personnes ont assisté à la projection du film «La promesse de l'aidant», ils ont exprimé une forte satisfaction sur la journée. Dans la continuité de ce temps-fort, deux nouvelles activités verront le jour en février 2024 sur le territoire.

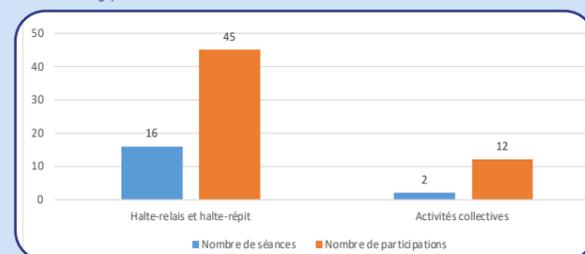
Pour 2024, deux nouvelles activités ont été conçues et préparées : un atelier de cuisine créative et un atelier de massage.

Pays de Château-Gontier

Sur le territoire de Château-Gontier, un partenariat a été construit avec le CCAS et le Centre Hospitalier du Haut-Anjou pour proposer, à raison d'une fois tous les 15 jours le vendredi :

- un espace d'information et de ressourcement, grâce à la mise en place de permanences d'information, de pause-café des aidants et de rendez-vous individuels par la psychologue de la Plateforme de répit
- des activités de bien-être et détente, individuels ou collectifs, aux aidants, ainsi que des activités favorisant le maintien du lien social du couple aidants-aidés (exemple : art-thérapie, socio-esthétique début 2024, invitation au temps-fort organisés sur Laval...)
- des temps de répit pour l'aidant, grâce à l'organisation d'une «halte-relais» pendant les activités et les temps d'échanges avec la psychologue, encadré par une professionnelle diplômée aide-soignante à la retraite

Nombre de séances et de participations par type d'activités à Château-Gontier en 2023



L'HÉBERGEMENT EN EHPAD

1. LES FAITS MARQUANTS DE 2023

L'EHPAD a déployé une **démarche d'amélioration** continue de la qualité, menée par les équipes avec l'appui d'un consultant qualité et gestion des risques, commun aux services médico-sociaux du CCAS. L'année 2023 fut l'occasion de finaliser le nouveau projet d'établissement 2023-2027 conçu grâce à de nombreux temps échanges sur la qualité de l'accompagnement et des soins, l'ouverture sur l'extérieur et la qualité de vie au travail avec les résidents, les familles et les professionnels. Un nouveau règlement de fonctionnement, de nouveaux modèles de contrats de séjour et le livret d'accueil des résidences Hestia et Ferrié ont également été intégralement actualisés.

L'enquête de satisfaction 2023 a démontré la satisfaction de l'ensemble des répondants, résidents et familles, qui déclarent être satisfaits voire très satisfaits des accompagnements à hauteur de 91% avec une note de satisfaction générale à 8/10. 9 répondants sur 10 recommanderaient les EHPAD du CCAS de LAVAL à leur entourage.

L'évaluation qualité sur la base du nouveau référentiel de la Haute Autorité de la Santé a été réalisée par un organisme externe en octobre 2023. À ce titre, l'EHPAD a obtenu les notes de 3.80 sur 4 à la résidence Ferrié et 3.82 sur 4 à la résidence Hestia. La qualité de l'accompagnement et des processus qualité mis en œuvre ont été plébiscités par l'organisme auditeur.

L'EHPAD du CCAS de la ville de LAVAL a mis en place le 1er avril 2023 un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)** de 12 places, ouvert du lundi au vendredi, permettant de proposer des activités adaptées aux personnes présentant des troubles cognitifs. Sur les 9 mois de mise en œuvre, 22 résidents différents ont bénéficié de ce dispositif à raison de 2 à 3 jours de présence pour chacun d'eux pour répondre à leurs besoins.

L'EHPAD a poursuivi ses actions de communication et de valorisation pour changer le regard sur les personnes âgées vivant en EHPAD, et montrer les atouts des métiers du grand âge et de l'autonomie à travers :

- des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux
- la participation à différents salons
- la semaine des métiers du soin et de l'accompagnement organisés par le pôle emploi (France travail) en lien avec les services à domicile du CCAS
- un «job-dating inversé» au sein de l'EHPAD.

La volonté de l'EHPAD d'être lieu d'accueil de stages est marquée, depuis de nombreuses années, en témoigne une moyenne de 170 stagiaires accueillis par an sur les différents pôles (hôtelier, soins, administration, technique, direction) et établissements. Cette orientation a pour finalité de rendre attractif le secteur d'activité, de confirmer l'orientation et la réinsertion professionnelle, de faire connaître les EHPAD du CCAS de LAVAL et ses débouchés.

Pour la deuxième année consécutive, les EHPAD du CCAS avec l'appui de la municipalité en place a participé à la mobilisation nationale FNADEPA en faveur d'une loi grand âge d'ampleur.

2. L'HÉBERGEMENT À TITRE PERMANENT

La capacité d'hébergement permanent de l'EHPAD est de **155 lits**, habilités à l'aide sociale, répartis entre :

- La résidence Ferrié : 117 lits dont 10 lits dans une unité pour personnes âgées désorientées (UPAD)
- La résidence Hestia : 38 lits, dont 2 logements pour couple.

L'EHPAD a admis 50 nouveaux résidents en 2023 et accueilli au total **248** résidents en hébergement permanent, dont 88 % viennent de leur domicile.

6.44% (10 résidents) sont bénéficiaires de l'aide sociale.

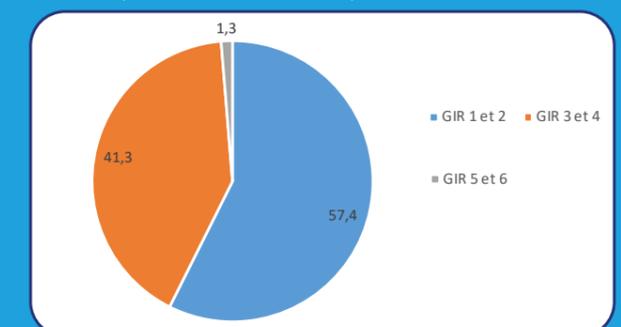
19.34 % (30 résidents) des résidents bénéficient d'une mesure de protection juridique.

Le nombre d'inscrits en liste d'attente pour de l'hébergement permanent sur Viatrajectoire s'élève à **450** en décembre 2023, dont 65 % présente des troubles cognitifs modérés à important.

75 % des décès ont lieu au sein des établissements, gage de la capacité à accompagner jusqu'à la fin les résidents et leurs familles.

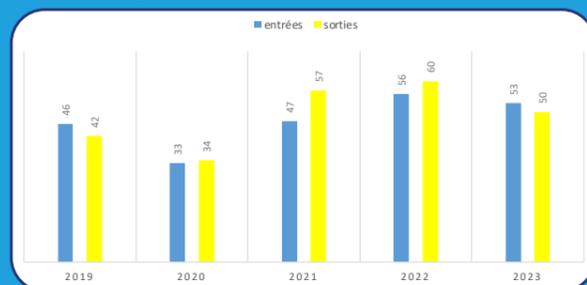
La moyenne d'âge des résidents est de 88.71 ans. La durée moyenne de séjour est de 1195 jours, soit 3,27 années. Le taux de rotation 2023 est de 33.23%. Le Gir Moyen Pondéré (GMP) correspondant à la dépendance moyenne s'élève à 700 en décembre 2023. La répartition par GIR au 31 décembre 2023 est la suivante :

Répartition des résidents par GIR en 2023



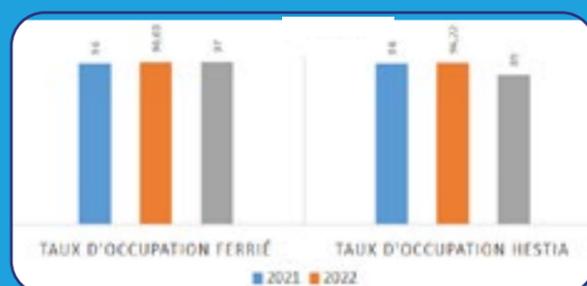
Le graphique ci-dessous met en évidence une stabilisation du nombre d'admissions et de sorties à un niveau élevé depuis 2022.

Nombre d'admissions et de sorties par an en EHPAD Ferrié et Hestia



Le taux d'occupation global de l'EHPAD est supérieur à 95 %. La baisse du taux d'occupation à la résidence Hestia s'explique par la vacance de 2 chambres doubles sur le 1er semestre 2023, faute de couples en recherche sur cette période.

Taux d'occupation (en %) en hébergement permanent des résidences ferrié et hestia de 2021 à 2023



L'équipe de la résidence Ferrié et Hestia est composée d'agents formant une équipe pluridisciplinaire qualifiée :

- médical : médecin coordonnateur
- paramédical : infirmières coordinatrices, infirmières, ergothérapeute et diététicien d'accompagnement et de soins : assistants de soins en gérontologie, aides-soignants, agents desoins, accompagnants éducatifs et sociaux, psychologue
- d'animation : animateurs, auxiliaires de vie
- de restauration et d'hébergement : cuisiniers, agents de restauration et d'entretien des locaux, lingères, concierge
- administratifs : directeur, responsables de services, agents d'accueil et assistants administratifs

3. HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EHPAD dispose de 13 places d'hébergement temporaire, réparties comme suit :

• **Résidence Ferrié** : 4 places sont situées au sein de l'unité protégée (UPAD). 12 usagers ont bénéficié d'un accueil sur 2 séjours de 28 jours en moyenne, avec un total de 25 séjours; 5 places se situent au 2ème étage de la résidence Ferrié. 33 usagers ont été accueillis pour une durée moyenne de séjour de 22 jours, avec un total de 53 séjours

• **Résidence Hestia** : 4 places d'hébergement temporaire également dédiés à l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, dans le cadre d'un conventionnement avec l'Agence régionale de santé, permettant de réduire le reste à charge pour la personne âgée au montant du forfait hospitalier, soit 20 € par jour. D'une durée de 30 jours, ce séjour s'adresse aux personnes ne relevant plus de soins médicaux. L'orientation vers ce dispositif est assurée par le médecin gériatre de l'hôpital de Laval, en lien avec son médecin traitant. 11 résidents ont été accueillis à ce titre. Ces places ont également permis d'accueillir en hébergement temporaire classique 12 résidents pour une durée moyenne de séjour de 28 jours

Au total, 68 résidents ont donc été accueillis en 2023 lors de 101 séjours temporaires à Ferrié et Hestia, afin de permettre un répit de l'aidant, de réaliser un premier essai de vie en collectivité, ou apporter les soins nécessaires après une hospitalisation avant le retour à domicile.

Le taux d'occupation en hébergement temporaire est de 53 % en 2023 contre 39 % en 2022. Malgré une forte demande en hébergement temporaire, l'EHPAD est confronté à une pénurie de personnel infirmier notamment, ne permettant pas d'assurer l'accueil, l'accompagnement et les soins nécessaires à cet accueil.

4. CADRE DE VIE, INTER-GENERATION ET OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

La volonté de l'EHPAD dans le cadre du projet de vie sociale est de répondre à deux enjeux majeurs :

- rompre l'isolement social des résidents à travers un planning d'animation fourni et ouvert vers l'extérieur du lundi au samedi, intégrant des activités intergénérationnelles
- maintenir le plus longtemps possible les capacités des résidents

Pour ce faire, l'EHPAD a créé de façon innovante un poste de responsable cadre de vie diplômé ergothérapeute, afin d'intégrer des objectifs de soins et de faire évoluer les compétences de l'équipe composée d'animateurs et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Le projet consiste à maintenir l'autonomie des résidents par des activités répondant à des objectifs thérapeutiques (activités à visées de réadaptation physique et cognitive).

De nombreux partenariats extérieurs et intergénérationnels sont également favorisés pour renforcer l'ouverture vers l'extérieur et l'accès à la culture, sollicité par les résidents et les familles, tels que les liens avec le CLEP, le conservatoire avec le programme «Micro-Folie», la bibliothèque municipale qui assure des passages dans l'établissement, l'association JALMALV, le service du Diocèse, les temps intergénérationnels avec la crèche au sein de la résidence Hestia et une Maison d'Assistante Maternelle, des étudiants du pôle régional de formation en santé et les différents lycées et collèges partenaires...

Un grand nombre de sorties a été organisé tel que des sorties à la plage, au marché, au bateau lavoir, aux bains douches, au théâtre, au festival J2K, festival les trois éléphants, sorties piscines...

Des ateliers de médiation animale (18 séances) et artistiques (21 séances) ont été mis en place, pour répondre aux besoins spécifiques des résidents dans le cadre de leurs projets d'accompagnent personnalisés.

La préparation des repas sur place par l'équipe de cuisiniers permet de proposer tout au long de l'année des repas à thème ainsi que des ateliers culinaires. Des échanges réguliers sur les repas sont réalisés dans le cadre des commissions menus. Une équipe de bénévoles au sein de la résidence Ferrié est composée de 11 membres.

5. ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET PARAMEDICAL, EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'EHPAD bénéficie d'une équipe composée d'une psychologue et d'un ergothérapeute à temps plein et d'une diététicienne à raison de 2 demi-journées par semaine. Cette qualité et diversité pluridisciplinaire permet de prévenir, accompagner et adapter le quotidien des résidents et soutenir la famille dans l'évolution liée à l'âge et à la santé.

L'établissement bénéficie également du soutien de l'équipe du Centre médico-psychologique (CMP) de Laval à raison d'une fois par mois, de l'équipe de l'Hospitalisation à domicile (HAD) et de l'Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) autant que de besoin. Un travail étroit en lien avec des prestataires extérieurs est également organisé pour proposer des actions de prévention concernant l'hygiène bucco-dentaire (2 fois par an), les troubles auditifs et visuels (4 fois par an), ainsi que l'adaptation des aides via du matériel orthoprothésiste selon l'évaluation de l'ergothérapeute.



LES OBJECTIFS réalisés en 2023

RENFORCER LE SOUTIEN AUPRES DES LAVALLOIS EN SITUATION DE PRECARITE ET VULNERABILITE ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Déclinaison des ateliers des solidarités et des réussites sous forme de groupes de travail et de plan d'actions
- Renforcement du partenariat avec des associations pour faciliter l'accès au logement dans le parc privé pour les personnes en précarité
- Fluidification du parcours des personnes en demande de logement dans le parc public
- Poursuite de l'accompagnement des personnes réfugiées dans le cadre de l'intermédiation locative
- Conventionnement avec les partenaires institutionnels et associatifs pour contribuer à agir en faveur de l'accès aux droits des lavallois vulnérables (CPAM, Banque de France...)
- Mise en oeuvre des nouvelles modalités d'accompagnement des bénéficiaires de RSA
- Participation à la réflexion sur la relocalisation de la halte de nuit pour les personnes sans domicile fixe
- Participation à la relocalisation de l'accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Expérimentation d'un nouveau fonctionnement de la commission permanente des aides sociales

ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS EN FAVORISANT LES REPONSES INNOVANTES

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Développement de l'expérimentation du dispositif innovant de vie à domicile (DIVADOM) visant à l'accompagnement renforcé des personnes en situation de dépendance ou de handicap
- Déploiement du Centre de ressources territoriale suite à la réponse à l'appel à candidature ARS dans une dynamique de décloisonnement du parcours à domicile et en établissement

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Mise en oeuvre de la nouvelle organisation du Département autonomie, seniors et grand âge incluant la gestion des établissements et services médico-sociaux et le service prévention seniors et bien vieillir
- Réflexion sur l'adaptation de l'offre d'accueil temporaire et permanent de l'EHPAD au vu de l'évolution des personnes accueillies
- Lancement d'une étude sur le plan pluriannuel d'investissement de la résidence Hestia intégrant une réflexion sur le rachat de la résidence

ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE VIE AU DOMICILE DES PERSONNES ET DE LEURS AIDANTS

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Poursuite du déploiement du dispositif May'autonomie visant à accompagner l'adaptation des logements et l'acquisition des aides techniques pour favoriser et sécuriser le maintien à domicile
- Mise en oeuvre d'un programme d'activités de lien social intergénérationnel et de lutte contre l'isolement à destination des retraités lavallois, en lien avec les orientations des Ateliers des solidarités et des réussites

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Poursuite de la démarche de coordination des interventions d'aide et de soins à domicile au sein de la direction SPASAD dans l'attente de la mise en place du nouveau service autonomie
- Lancement du diagnostic de la démarche Ville amie des aînés en vue d'une labellisation pour les 6 prochaines années

SOUTENIR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET L'ATTRACTIVITE DES METIERS

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Développement de la communication sur les services et dispositifs du CCAS
- Participation à la mise en place et à la déclinaison de la marque employeur de la collectivité pour attirer et fidéliser les agents
- Participation aux actions de promotion des métiers de la santé et des services à la personne
- Poursuite des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Formalisation du plan pluriannuel de formation
- Renforcement de la visibilité des offres d'emploi sur les métiers en tension

REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES NEUROEVOLUTIFS ET SOUTENIR LES AIDANTS

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Déploiement des actions de la Plateforme de répit et d'accompagnement des aidants du Centre Mayenne sur le territoire de l'agglomération lavalloise
- Poursuite de l'extension territoriale de la plateforme de répit des aidants sur le Sud Mayenne, en lien avec les acteurs locaux, et organisation de temps d'information et de communication sur chaque EPCI

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Ouverture du Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) auprès des personnes souffrant de troubles cognitifs accueillies au sein de l'EHPAD grâce au recrutement d'un professionnel spécialisé d'accompagnement

DEPLOYER LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE DANS LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Mise en oeuvre des actions visant à la qualité du service rendu à domicile dans le cadre de la dotation qualité de la CNSA et du CPOM signé avec le Département
- Réalisation de l'évaluation qualité conformément au cahier des charges de la haute autorité de santé (HAS) pour l'EHPAD et l'accueil de jour
- Adoption du nouveau projet d'établissement de l'EHPAD 2023-2028
- Adoption du projet de service de la direction du pôle aidants-aidés (P3A) 2023-2028

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Formalisation du plan pluriannuel de formation
- Renforcement de la visibilité des offres d'emploi sur les métiers en tension



LES PERSPECTIVES 2024

RENFORCER LE SOUTIEN AUPRES DES LAVALLOIS EN SITUATION DE PRECARITE ET VULNERABILITE ECONOMIQUE ET RELATIONNELLE

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Poursuivre le déploiement des plans d'actions issus des Ateliers des solidarités et des réussites
- Engager le CCAS dans les appels à projets issus du Pacte des solidarités 2023-2027
- Engager une nouvelle dynamique de l'UDCCAS, avec les CCAS de la Mayenne en proposant des réunions délocalisées et itinérantes dans les communautés de communes, et l'organisation d'une conférence annuelle
- Coordonner le Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAI) en lien avec l'État pour animer les dispositifs
- Décliner les actions du Contrat local de santé auprès des publics fragiles ou précaires
- Poursuivre l'expérimentation du RSA dans le cadre de France travail avec évaluation à la fin de l'accompagnement
- Engager une réflexion avec la CAF de la Mayenne pour s'inscrire dans une dynamique Territoire zéro non recours
- Organiser une coordination de l'aide alimentaire avec les partenaires associatifs locaux
- Achever le déménagement de l'accueil de jour la Porte ouverte pour les personnes sans domicile fixe
- Participer à la relocalisation de la halte de nuit pour les personnes sans domicile fixe
- Participer à l'élaboration d'une tarification sociale de l'alimentation en lien avec le projet de Ferme urbaine, s'inspirant du modèle de l'épicerie sociale du CCAS
- Déployer le Centre de ressources territorial («EHPAD hors les murs») avec des actions de lutte contre l'isolement et de prévention pour favoriser le maintien à domicile
- Déployer les activités de lien social en faveur des seniors isolés à l'Espace seniors intergénérationnel
- Développer des actions de prévention pour les personnes en perte d'autonomie conformes aux axes de la conférence des financeurs et de l'EHPAD hors les murs

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Mettre en place une nouvelle gouvernance de la commission permanente du CCAS
- Enrichir le règlement d'aide sociale facultative
- Réaliser le projet de la direction action sociale

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DANS LE CADRE DU VIRAGE DOMICILIAIRE ET DE SOUTIEN DES AIDANTS

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Déployer des actions de soutien des aidants sur le territoire de Laval Agglomération
- Déployer une offre de répit à domicile
- Décliner les actions du Contrat local de santé sur le volet personnes âgées et handicapées
- Développer un accompagnement renforcé des personnes en perte d'autonomie dans le cadre du Centre de ressources territorial sur le territoire de Laval Agglomération
- Participer à la feuille de route sur l'accueil séquentiel dans le cadre de la stratégie régionale sur l'aide aux aidants
- Participer au plan départemental de prévention des chutes «plan anti-chutes»
- Ouvrir les activités de lien social de l'EHPAD aux personnes âgées à domicile

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Transférer le portage juridique de la plateforme de répit sur le sud-Mayenne
- Préparer la mise en oeuvre de la réforme des services autonomie à domicile sur la base du nouveau cahier des charges



ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES AUX BESOINS ET DEPLOYER LA DEMARCHE QUALITE

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Renouveler le Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2024-2029 pour les établissements et services médico-sociaux du CCAS
- Créer un comité d'usagers aide et soins à domicile
- Obtenir le label «Ville amie des aînés» et adopter un plan d'actions pour les trois prochaines années

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Décliner la démarche qualité issue du référentiel de l'HAS en prévision de l'évaluation qualité du SSIAD-EMA et du service aide à domicile
- Poursuivre la réflexion sur le plan pluri-annuel d'investissement pour la résidence Hestia
- Poursuivre le travail engagé avec la commission de soutien des établissements médico-sociaux en difficulté financière

SOUTENIR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET L'ATTRACTIVITE DES METIERS

OBJECTIFS PHARES ET PARTENARIAUX

- Poursuivre la promotion des métiers pour favoriser l'attractivité

OBJECTIFS DE GOUVERNANCE INTERNE

- Réaliser une étude sur la mise à disposition de véhicules électriques pour les aides à domicile
- Étendre à tous les services les groupes d'analyse de la pratique
- Renforcer la prévention des troubles musculo-squelettiques avec la mise à disposition d'aides techniques (Spineo) et les séances d'échauffement musculaire





CCAS

22 place Albert Jacquard, Laval

02 43 49 47 47

ccas@laval.fr

laval.fr     